

Le **tourisme**
en Poitou-Charentes
et ses **emplois**



Sommaire

Avant-propos	p 3
Préface	p 4
Sommaire	p 5
Synthèse	p 6



... Vue d'ensemble du tourisme p 7 *en Poitou-Charentes*

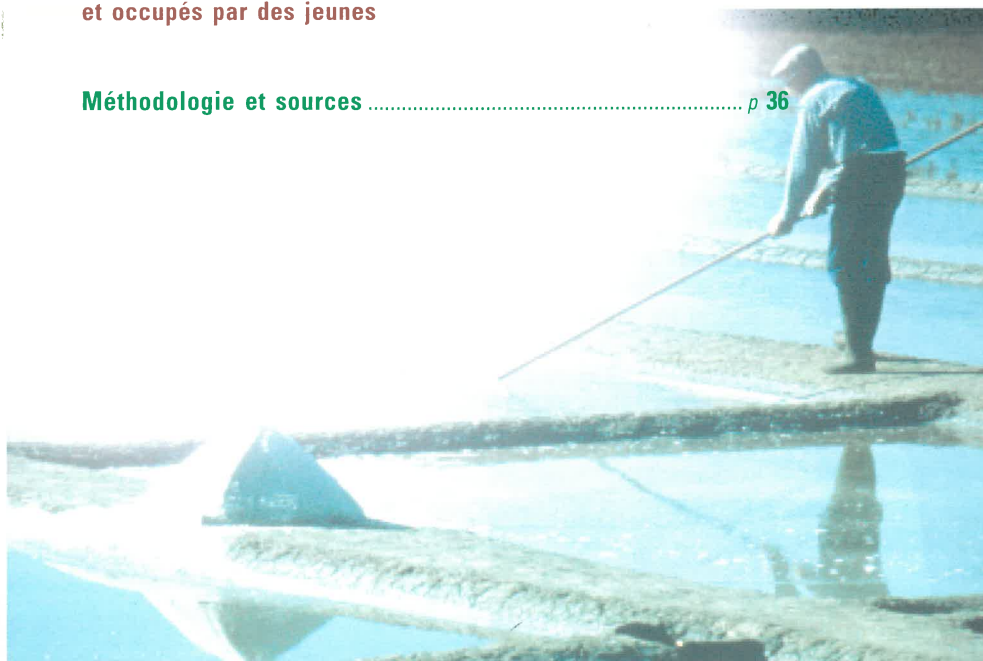
255 000 places offertes par les hébergements	p 7
Deux fois plus de résidences secondaires en 30 ans	p 10
Baisse sensible de la fréquentation hôtelière depuis 2001 ..	p 12
6,5 millions de nuitées dans les campings en 2003	p 17
Le Futuroscope est toujours le premier site touristique	p 23



.. L'emploi lié au tourisme p 26 *en Poitou-Charentes*

29 000 emplois salariés liés à la fréquentation touristique ...	p 26
Les emplois saisonniers sont de courte durée	p 32
et occupés par des jeunes	

Méthodologie et sources	p 36
-------------------------------	------



Avant-propos

Le tourisme fait partie intégrante du développement économique. Véritable gisement d'emplois, il peut encore se développer à travers des activités comme le tourisme sportif, le tourisme de santé, le tourisme d'affaires, le tourisme environnemental et culturel, le tourisme des seniors, le tourisme familial et social, ou encore le tourisme de personnes à mobilité réduite.

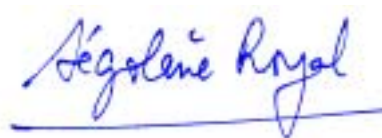
Quand on sait la part de la France dans le tourisme mondial, Poitou-Charentes, avec sa côte Atlantique très attractive, l'intérieur préservé, authentique, un tourisme vert qui ramène à l'essentiel, ne peut passer à côté de cet enjeu majeur.

Les métiers liés au tourisme sont variés et je veille à développer la qualité des formations des métiers de l'hôtellerie et de la restauration, des guides, des activités culturelles et des festivals, bref tout ce qui concerne l'accueil en région.

Je souhaite à tous les professionnels une réflexion fructueuse à partir des chiffres ici révélés.

En ce qui concerne la Région, ces études contribueront à éclaircir sa stratégie future dans ce domaine, en particulier pour l'élaboration du prochain Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs axé sur l'excellence environnementale et culturelle.

Ségolène ROYAL

A handwritten signature in blue ink, reading 'Ségolène Royal', with a horizontal line underneath.

Présidente du Comité Régional du Tourisme

Préface

Réalisé par la Direction régionale de l'Insee, à la demande du Comité Régional du Tourisme, ce cahier donne une vision globale de l'emploi lié au tourisme, grâce à une méthode originale. En effet, un travail particulier était nécessaire, en raison du caractère transversal du tourisme. Les activités touristiques constituent un ensemble de prestations et de services pouvant concerner tous les secteurs économiques : de l'alimentation aux vêtements jusqu'à l'hébergement et les loisirs en passant par la consommation médicale. En outre, la demande émane des touristes mais aussi de la clientèle locale.

Dans la région, l'été, plus de 29 000 emplois salariés dépendent d'activités touristiques, soit plus que les industries agroalimentaires ou que les activités financières. Ce document présente aussi la grande diversité de la répartition sectorielle des emplois. Par ailleurs, le caractère saisonnier de la plupart des activités influe fortement sur le développement des territoires de la région. Enfin, le document dresse un bilan de la fréquentation touristique de la région dans la dernière décennie. Il met en perspective les récentes évolutions, notamment autour du Futuroscope et sur la côte atlantique.

J'espère que ces informations seront utiles à tous, en particulier aux acteurs publics et privés régionaux et locaux qui oeuvrent dans le domaine du tourisme.

Sylvie MARCHAND



Directrice régionale de l'Insee Poitou-Charentes

Synthèse

Le Poitou-Charentes est une région touristique. Le littoral de la Charente-Maritime et, dans une moindre mesure, le Futuroscope attirent des vacanciers et des visiteurs. Le parc du Futuroscope, l'Aquarium de La Rochelle et le zoo de La Palmyre figurent parmi les dix premiers sites français les plus fréquentés (hors musées et monuments).

En 2002, le Poitou-Charentes se situait au 7^e rang des régions françaises pour le nombre de nuitées en campings et au 12^e pour le nombre de nuitées en hôtels. Trois zones concentrent les trois quarts des nuitées en hôtellerie de plein air : le Royannais et les îles de Ré et d'Oléron. La fréquentation hôtelière est la plus forte dans les zones de La Rochelle et du Futuroscope avec 40 % des nuitées hôtelières de la région. Mais les campings et les hôtels ne sont pas les seuls hébergements touristiques. Ainsi, le Poitou-Charentes compte un parc important de résidences secondaires d'environ 100 000 logements.

Depuis 1999-2000, la fréquentation est plutôt orientée à la baisse, en raison des catastrophes qui se sont succédées, tempête de décembre 1999, naufrages de l'Erika et du Prestige pour le littoral ainsi que de la moindre fréquentation du parc du Futuroscope. La clientèle étrangère est relativement peu présente dans la région, les Britanniques sont les plus nombreux.

Cette fréquentation touristique induit, en pleine saison, 29 000 emplois salariés et plus de 2 000 emplois non salariés. Le poids du tourisme représente ainsi 4,5 % des emplois salariés l'été, mais seulement 2 % l'hiver. Le Royannais, La Rochelle, le Futuroscope et les îles de Ré et d'Oléron concentrent les deux tiers de l'emploi salarié régional lié au tourisme. Les activités d'hébergement, à elles-seules, emploient environ 8 000 salariés en pleine saison. La restauration et certains commerces de détail bénéficient aussi de la fréquentation touristique. Malgré le tassement récent de la fréquentation, l'emploi salarié lié au tourisme a augmenté de 14 % entre 1996 et 2001. Cette évolution est comparable à celle de la croissance de l'emploi salarié total, dans une période de conjoncture économique favorable.

Dans les activités liées au tourisme, les emplois salariés saisonniers sont majoritairement occupés par des jeunes : 61 % ont moins de 25 ans. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Si la durée moyenne des contrats s'établit à 45 jours, plus de quatre contrats sur dix sont conclus pour une durée inférieure ou égale à un mois. Le littoral concentre ces emplois saisonniers sur les mois de juillet et d'août.





Vue d'ensemble du **tourisme**

en Poitou-Charentes

255 000 places offertes par les hébergements

Au plus fort de l'été, 255 000 touristes et personnes de passage peuvent être logées chaque jour dans les hébergements, hors résidences secondaires, du Poitou-Charentes. Les campings représentent les deux tiers de la capacité d'accueil, devant l'hôtellerie, les gîtes et les meublés classés.

En Poitou-Charentes, on compte près de 4 300 meublés classés, 1 400 gîtes, 1 100 chambres d'hôtes, 526 hôtels homologués, 442 campings, 50 villages de vacances et une trentaine de résidences de tourisme.

Des campings mais aussi des hôtels et des gîtes

Les terrains de campings concentrent, à eux seuls, plus de 65 % de la capacité de l'hébergement régional, loin devant les hôtels (14 %) les meublés classés (7 %) et les villages de vacances (5,5 %). Les hôtels non homologués et, surtout, les parcs résidentiels de tourisme ainsi que les auberges de jeunesse sont peu représentés dans notre région.

Les 442 campings regroupent près de 57 000 emplacements. Ils peuvent héberger, le même jour, jusqu'à 170 000 personnes ; les 526 hôtels environ 33 000 personnes et les 50 villages de vacances plus de 14 000. Pour ces derniers, les villages créés par des comités d'entreprises (La Poste, Air France, des banques ou des collec-

tivités territoriales) sont majoritaires. De leur côté, les vingt-huit résidences de tourisme peuvent accueillir plus de 6 000 touristes. Les enseignes Maeva, Vacantel et Orion sont les plus représentées.

Du camping vers l'hôtellerie de plein air

Les campings ont conservé la première place car leurs gérants ont su s'adapter à l'évolution de la demande. En effet, les terrains sont de mieux en mieux équipés : piscines, aires de jeux, animations, alimentation ou même restauration sur place les font plus ressembler à des villages de vacances qu'à des endroits où l'on plante sa tente. Le camping est de moins en moins spartiate et devient une véritable hôtellerie de plein air. Dans de nombreux cas, particulièrement sur les îles de Ré et d'Oléron, les mobil-homes, chalets et autres bungalows commencent à prendre le dessus sur les parcelles nues. En 2003, près de 30 % des emplacements régionaux sont pourvus d'une habitation légère de loisir (HLL). Sur les terrains classés quatre étoiles, la moitié des emplacements sont de ce type.

La Charente-Maritime concentre la majorité des hébergements régionaux

Avec 370 kilomètres de côtes en bordure de l'estuaire de la Gironde et de l'océan Atlantique, la Charente-Maritime concentre le plus d'hébergements : la totalité des parcs résidentiels de loisirs, les trois-quarts des terrains de campings, des meublés et des résidences de tourisme, les deux tiers des villages de vacances et la moitié des hôtels. Seules les chambres d'hôtes et, dans une moindre mesure, les gîtes et les hôtels non homologués sont répartis entre les quatre départements. En termes de capacité, la Vienne fait presque jeu égal avec la Charente-Maritime pour les chambres d'hôtes et l'hôtellerie, grâce au Futuroscope, à Poitiers, à Châtellerauld et à la vallée de la Gartempe. La Charente et les Deux-Sèvres, qui bénéficient d'un équipement quasi similaire, regroupent ensemble seulement 13 % de la capacité totale d'hébergement de la région. Les grandes villes et quelques sites touristiques (le marais poitevin, la vallée de la Charente, la Charente limousine) disposent de l'essentiel de l'hébergement présent dans ces départements.



Les plus importantes capacités d'accueil sont dans le Royannais et sur les îles

La commune des Mathes en Charente-Maritime offre la plus grande capacité d'hébergement de la région, en excluant les meublés, difficiles à recenser complètement. Près de 21 000 personnes peuvent y être hébergées chaque jour au plus fort de la saison. Ensuite, on trouve Saint-Georges-

d'Oléron (13 100), le Bois-Plage-en-Ré (8 400), Saint-Palais (7 900) puis Saint-Georges-de-Didonne, La Rochelle, La Tremblade et Saint-Pierre-d'Oléron (chacune environ 7 000).

La première commune n'appartenant pas à la Charente-Maritime dans ce palmarès est Chasseneuil-du-Poitou, grâce à son parc hôtelier très important. Elle peut accueillir jusqu'à 5 300 personnes. Toujours dans la Vienne, Poitiers, Jaunay-Clan et La Roche-

Posay, station thermale, ont une capacité proche d'environ 2 000 personnes. Dans les Deux-Sèvres, Niort peut héberger 1 700 personnes et Coulon dans le marais poitevin, un peu moins d'un millier. En Charente, la petite commune d'Écuras, limitrophe de la Dordogne, hébergeant l'important village de vacances du Chat, détient la plus importante capacité du département. Cognac, Angoulême et Champniers viennent ensuite.

Les campings de Charente-Maritime offrent 87 % des emplacements

Les hôtels et les campings en août 2003 selon la zone d'étude des phénomènes touristiques (ZEPT)

	HÔTELS		CAMPINGS	
	Nombre	Chambres	Nombre	Emplacements
Charente	75	1 909	30	1 761
Ruffécois	6	102	6	346
Charente Limousine	11	159	10	470
Ouest Charente-Cognaçais	13	334	7	561
Entre Touvre et Charente	8	461	0	0
Horte et Tardoire	7	92	4	236
Sud Charente	8	139	3	148
Zone d'Angoulême	22	622	0	0
Charente-Maritime	267	7 116	322	49 683
Rochefortais	21	580	16	2 390
Nord Saintonge	8	108	5	241
Saintonge Romane	24	695	10	818
Royannais	66	1 324	114	20 362
Haute Saintonge	15	195	13	570
Aunis	7	94	14	841
Zone de La Rochelle	65	2 561	19	2 614
Île de Ré	27	753	52	9 217
Île d'Oléron	34	806	79	12 630
Deux-Sèvres	66	1 653	36	1 987
Thouarsais	7	101	5	216
Bressuirais	8	127	2	47
La Gâtine	12	218	9	465
Mellois	7	79	10	386
Val de Sèvre-Marais Poitevin	32	1 128	10	873
Vienne	118	5 693	54	3 350
Loudunais	4	122	3	177
Vals de Gartempe	9	176	6	466
Vouillé et Mélusin	8	173	10	453
Chauvinois et Moulière	5	108	6	287
Montmorillonnais	8	102	9	468
Civraisien	13	141	4	250
Zone de Poitiers	30	1 204	2	70
Zone de Châtellerauld	11	473	5	362
Zone du Futuroscope	30	3 194	9	817
Poitou-Charentes	526	16 371	442	56 781

Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme



Les hôtels et les campings sont les principales structures d'hébergement

Nombre de places selon le type d'hébergement au 1^{er} janvier 2003

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
Hôtels homologués	75	267	66	118	526
Nombre de chambres	1 909	7 116	1 653	5 693	16 371
Hôtels non homologués	49	93	36	63	241
Nombre de chambres	336	752	280	549	1 917
Terrains de campings	30	322	36	54	442
Nombre d'emplacements	1 761	49 683	1 987	3 350	56 781
Villages de vacances	6	32	6	6	50
Nombre de lits	1 578	11 472	334	784	14 168
Résidences de tourisme	-	22	1	5	28
Nombre de lits	-	5 034	270	752	6 056
Parc résidentiel de loisirs	-	7	-	-	7
Nombre d'emplacements	-	580	-	-	580
Auberges de jeunesse	1	3	1	1	6
Nombre de lits	85	339	38	140	602
Meublés classés	196	3 308	272	496	4 272
Nombre de lits	784	1 3232	1 088	1 984	17 088
Gîtes	283	573	258	260	1 374
Nombre de lits	1 635	2 813	1 323	1 299	7 070
Chambres d'hôtes	211	331	238	299	1 079
Nombre de lits	514	868	652	761	2 795
Total de places⁽¹⁾	14 369	199 881	13 409	28 044	255 703

Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

(1) Ce chiffre représente le nombre maximum de personnes pouvant être hébergées en comptant une personne par lit (villages de vacances, résidences de tourisme, meublés, gîtes, etc.), deux personnes par chambre en hôtel, trois personnes par emplacement de camping ou de parc résidentiel de loisirs.

Les zones d'étude des phénomènes touristiques (ZEPT)





Deux fois plus de résidences secondaires en 30 ans

En 1999, le Poitou-Charentes compte près de 100 000 résidences secondaires. La majorité d'entre elles sont situées sur le littoral. Dans certaines communes de la région, elles sont plus nombreuses que les résidences principales et leurs propriétaires sont généralement originaires du Poitou-Charentes mais aussi de l'Île de France.

Le nombre de résidences secondaires en Poitou-Charentes a plus que doublé en 30 ans, passant de 42 800 en 1968 à 98 100 en 1999. 11,5 % de l'ensemble des logements sont des résidences secondaires, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (9,2 %). Le développement des réseaux routier et ferroviaire a largement contribué à cette expansion, au moins pour quelques destinations. Paris n'est plus qu'à 3 heures de La Rochelle par le TGV et l'accès des îles de Ré et d'Oléron est plus rapide et plus commode depuis la construction des ponts.

La localisation privilégiée reste la bordure maritime : six résidences secondaires sur dix sont dans les communes du littoral. Viennent ensuite les vallées touristiques de la Charente, de la Vienne et de la Gartempe.

6 résidences secondaires sur 10 en bord de mer

Entre 1990 et 1999, le parc des résidences secondaires du Poitou-Charentes s'est accru de 14 500 logements, soit une évolution de 17 %. Ce développement culmine sur l'île de Ré où la moitié des résidences secondaires ont été créées depuis 1990.

De façon générale, les communes de la façade maritime sont les plus concernées : entre 1990 et 1999, neuf nouveaux logements sur dix sont construits ou transformés en résidences secondaires en bord de mer ou le long de l'estuaire de la Gironde. La concentration dans ces communes s'accroît. D'ailleurs, depuis 1980, plus de 80 % des résidences secondaires construites dans la région sont situées dans la communauté d'agglomération de Royan, sur l'île de Ré ou dans le pays de Marennes-Oléron. À l'intérieur des terres, les communes proches de la mer (Cozes, Grézac, Marans, Saint-Augustin, Thairé) possèdent aussi un grand nombre de résidences secondaires. Le développement des résidences secondaires (+ 25 % entre 1990 et 1999) y est proche de celui des communes du littoral (+ 28 %) mais la densité y est encore nettement moins importante (2,5 au km² contre 54).

Au total, la Charente-Maritime possède 71 000 résidences secondaires soit 72 % du parc picto-charentais. L'évolution de ce type de logement dans le département entre 1990 et 1999 atteint 25 %. Ce qui le situe au 3^e rang national. La Charente a connu, elle aussi, un développement du nombre de ses résidences secondaires durant la même période (+ 8 %) mais ne regroupe

encore que 9 % du parc régional. En Deux-Sèvres et dans la Vienne, leur nombre est resté stable.

Proportion élevée également dans les vallées

Les densités de résidences secondaires sont très élevées dans les zones traditionnellement très touristiques. En zone balnéaire, la densité des résidences secondaires est en moyenne de 54 au km². L'île de Ré en possède 124 au km² et l'île d'Oléron 78. Le Royannais et la zone de La Rochelle, respectivement 41 et 27. Dans certaines communes de ces zones, la densité peut atteindre des sommets comme à Vaux-sur-Mer (530), Saint-Georges-de-Didonne (521) ou Royan (356). Dans trois communes, Les Mathes, Les Portes-en-Ré et La Brée-les-Bains, plus des trois-quarts des logements sont des résidences secondaires.

Cependant, certaines autres zones, non littorales, comptent une densité importante de résidences secondaires (plus de 2 au km²). En Charente, le Ruffécois, bénéficiant de la vallée de la Charente, vient en tête pour sa renommée et le nombre de ses résidences secondaires. On en dénombre 6 760 dans le bassin constitué par le fleuve et ses affluents sud, soit 2,2 résidences secondaires au km². La vallée de la Dronne se taille une part de choix. La densité moyenne de résidences secondaires y est supérieure à 3 au km² et culmine à plus de 22 au km² à Aubeterre-sur-Dronne.

Dans la Vienne, la vallée de la Creuse compte plus de 800 résidences secondaires. La commune phare, la Roche-Posay, cumule des logements pour les touristes et les curistes, elle en concentre les trois-quarts. À quelques kilomètres, Angles-sur-l'Anglin, Lathus-Saint-Rémy, Saint-Pierre-de-Maillé et

Toujours plus de résidences secondaires sur le littoral

Évolution du nombre de résidences secondaires

	1990	1999	Évolution 1990-1999 (en %)
Charente	8 101	8 715	7,6
Charente-Maritime	56 707	71 052	25,3
dont communes du littoral	47 537	60 701	27,7
Deux-Sèvres	7 261	7 238	-0,3
Vienne	11 581	11 090	-0,4
Poitou-Charentes	83 650	98 095	17,3

Source : Insee (recensements de la population 1990 et 1999)



Montmorillon regroupent plus de la moitié des résidences secondaires des vallées de l'Anglin et de la Gartempe. Enfin, le pays Civraisien, aux confins de la Charente et de la Saintonge romane, bénéficie également d'une relative proximité de la mer et possède plus de deux résidences secondaires au km².

Surtout des maisons individuelles sur le littoral

Royan et ses environs, les îles de Ré et d'Oléron concentrent plus de la moitié du parc régional des résidences secondaires. Une étude de la Direction régionale de l'Équipement sur ces trois

zones a montré que, sur les îles, 95 % des résidences secondaires construites depuis 1980 sont des maisons individuelles à l'initiative de particuliers. À l'inverse, à Royan, 61 % des résidences secondaires sont des logements collectifs créés par des promoteurs. Mais la tendance s'est inversée depuis 1995 et maintenant, là aussi, on construit davantage de maisons que d'appartements.

Sur les îles de Ré et d'Oléron, les deux tiers des résidences construites ces vingt dernières années étaient destinées à être occupées par leur propriétaire. Autour de Royan, en raison de la place prépondérante des promoteurs, 70 % de l'ensemble du nouveau parc

des résidences secondaires étaient destinés à la vente.

Plus de 54 % des particuliers qui ont fait construire une résidence secondaire au cours de ces vingt dernières années sur l'île de Ré sont des Franciliens et 38 % viennent du Poitou-Charentes. À l'inverse, l'île d'Oléron attire davantage les régionaux (56 %) et moins les franciliens (35 %). À Royan, les Picto-charentais sont également les plus représentés mais moins qu'à Oléron (moins de 50 %). Pour l'ensemble de ces trois zones, très peu d'étrangers font construire une résidence secondaire, au plus quelques dizaines d'Allemands ou de Britanniques.

Forte densité de résidences secondaires sur l'Île de Ré

Répartition des résidences secondaires en 1999 selon la zone d'étude des phénomènes touristiques (ZEPT)

	Nombre de communes	Nombre de résidences secondaires	Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements (en %)	Densité des résidences secondaires au km ²
Charente	404	8 715	5,3	1,5
Ruffécois	92	2 295	12,3	2,2
Charente-Limousine	63	2 208	11	1,6
Cognaçais	88	1 077	2,8	1,0
Entre Touvre et Charente	4	86	1,1	1,1
Horte et Tardoire	48	1 185	8,3	1,4
Sud Charente	91	1 470	8,3	1,2
Zone d'Angoulême	18	394	0,8	1,4
Charente-Maritime	472	71 052	21,6	10,4
Rochefortais	27	3 879	12,9	8,1
Nord Saintonge	116	2 511	9,5	1,7
Saintonge romane	69	2 171	5,8	2,1
Royannais	39	30 238	43,7	41,4
Haute Saintonge	133	2 281	7,3	1,3
Aunis	57	1 714	6,6	1,7
Zone de La Rochelle	13	4 045	6	27,3
Île de Ré	10	10 589	58,6	124,1
Île d'Oléron	8	13 624	57,2	78,1
Deux-Sèvres	308	7 238	4,6	1,2
Thouarsais	45	1 074	5,6	1,3
Bressuirais	20	422	2,0	0,5
La Gatine	100	2 429	6,7	1,2
Mellois	86	1 990	8,7	1,5
Val de Sèvre - Marais Poitevin	57	1 323	2,2	1,3
Vienne	281	11 090	5,6	1,6
Loudunais	47	1 344	10,1	1,5
Vals de Gartempe	18	1 465	20,7	2,9
Vouillé et Mélusin	29	971	6,8	1,2
Chauvinois et Moulière	27	882	6,1	1,3
Montmorillonnais	40	2 296	13,0	1,5
Civraisien	41	1 936	12,8	2,0
Zone de Poitiers	20	596	0,9	1,5
Zone de Châtelleraut	23	847	3,0	1,6
Zone du Futuroscope	36	753	3,6	1,1
Poitou-Charentes	1 465	98 095	11,5	3,8

Source : Insee (recensement de la population 1999)



Baisse sensible de la fréquentation hôtelière depuis 2001

En Poitou-Charentes, un hôtel sur deux est implanté en Charente-Maritime. La fréquentation des hôtels est importante sur le littoral mais aussi dans la zone du Futuroscope et dans les grandes villes. Après une progression régulière de 1994 à 1998, elle se dégrade depuis l'année 2001, principalement en raison de la baisse d'attractivité du Futuroscope. La clientèle étrangère est assez peu représentée dans notre région.

Fin 2003, le parc hôtelier du Poitou-Charentes compte 526 hôtels classés pour 16 500 chambres. Les hôtels deux étoiles concentrent un peu plus de la moitié de la capacité d'accueil régionale tandis que les trois étoiles regroupent 20 % des chambres.

La Charente-Maritime, avec ses 267 hôtels, offre 43 % de la capacité d'accueil régionale. Dans la Vienne, les hôtels sont plutôt grands, avec 48 chambres en moyenne, contre 31 pour l'ensemble de la région, ils disposent

de plus du tiers des chambres. En Charente et dans les Deux-Sèvres, les hôtels sont moins nombreux et de plus petite taille.

Une fréquentation hôtelière élevée sur le littoral et autour du Futuroscope

En 2003, un peu plus de 4,5 millions de nuitées ont été réalisées dans les hôtels picto-charentais. Près de la moitié (47 %) en Charente-Maritime, un tiers dans la Vienne et seulement 10 %

en Charente et dans les Deux-Sèvres. En Charente-Maritime, la zone littorale concentre plus de quatre nuitées sur cinq. La zone englobant La Rochelle et Rochefort, bénéficiant de multiples attraits, regroupe plus d'un million de nuitées des touristes et de la clientèle d'affaire, soit 60 % de la zone balnéaire. Dans la Vienne, c'est la zone influencée par la présence de Poitiers et du Futuroscope qui fait l'essentiel des nuitées départementales (83 %), même si en 2003 la fréquentation baisse de près de 15 % par rapport à 2002.

La moitié des hôtels en Charente-Maritime

Capacité d'accueil des hôtels du Poitou-Charentes en 2003

	Nombre d'hôtels	Nombre de Chambres
Charente	75	1 909
Charente-Maritime	267	7 116
Deux-Sèvres	66	1 653
Vienne	118	5 693
Poitou-Charentes	526	16 371
0 étoile	61	2 097
1 étoile	61	1 844
2 étoiles	322	8 644
3 étoiles	77	3 401
4 étoiles	5	385

Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

4,5 millions de nuitées en Poitou-Charentes

Répartition des nuitées hôtelières par département en 2003

	Ensemble des nuitées	dont étrangères
Charente	456 950	71 500
Charente-Maritime	2 136 250	268 800
Deux-Sèvres	453 750	55 600
Vienne	1 466 100	202 950
Poitou-Charentes	4 513 050	598 850

Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

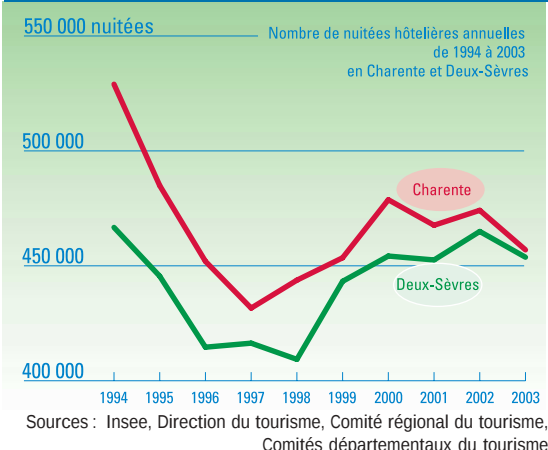


Ces dix dernières années, la fréquentation régionale dans l'hôtellerie a connu trois grandes étapes. De 1994 à 1997, dans la continuité des années précédentes, l'essor a été important.

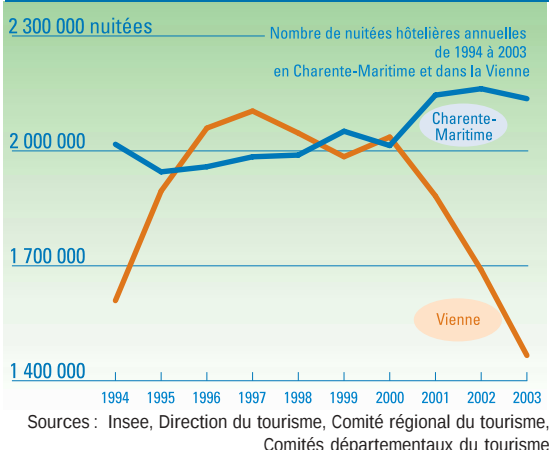
De 1997 à 2000, la fréquentation s'est stabilisée, depuis 2001 elle baisse sensiblement. Cette évolution est liée, en grande partie, à l'essor puis au repli de la fréquentation du parc du Futuroscope.

Sur la même période, de 1994 à 1997, on observe également des fluctuations de fréquentation pour les autres zones, mais de manière moins nette.

La fréquentation hôtelière de la Charente et des Deux-Sèvres se stabilise



Importante baisse de la fréquentation hôtelière dans la Vienne depuis 2001



Le Futuroscope rythme la fréquentation hôtelière de la Vienne

Dans la Vienne, la présence du Futuroscope a joué un rôle essentiel dans la fréquentation hôtelière. Elle a contribué à l'explosion de la fréquentation à partir de la fin des années quatre-vingts. Cependant, l'engouement qu'il suscite étant en perte de vitesse depuis trois ans, il en résulte une baisse de l'activité hôtelière sur le site.

La zone du Futuroscope a gagné 580 000 nuitées de 1994 à 1997 (+ 75 %), puis s'est stabilisée jusqu'en 2000. En trois ans, l'hôtellerie perd 458 000 nuitées et l'année 2003 est redescendue sous le

niveau de 1995 (1,063 million de nuitées). Les hôtels déjà existants à Poitiers et Châtelleraut n'ont pas profité longtemps de l'impact positif du parc de l'image, en raison de l'implantation rapide d'un gigantesque parc hôtelier tout près du Futuroscope. En revanche, ils subissent aujourd'hui ses effets négatifs. Ainsi depuis 1993, ces deux zones sont en baisse constante (- 36 % de nuitées en 10 ans). Dans la Vienne, seul le Montmorillonais est en hausse par rapport à 1993 (+ 41 %).

La fréquentation hôtelière ne baisse pas uniquement dans la Vienne. En Charente-Maritime, toutes les zones de l'intérieur sont en régression depuis 1993. Sur le littoral, il y a alternance de bonnes années et de moins bonnes

dans le Royannais. En revanche, l'île de Ré, l'île d'Oléron, le Rochelais sont en progression constante. L'île de Ré et l'île d'Oléron enregistrent des progressions respectives de 43 et 30 % pendant les dix dernières années.

Dans les Deux-Sèvres, l'évolution de fréquentation hôtelière est peu marquée et seul le Thouarsais est orienté à la hausse, à l'inverse de la Gâtine et du Mellois qui baissent régulièrement. En Charente, c'est le Cognacais et, dans une moindre mesure le Ruffécois et la zone entre Touvre et Charente qui tirent les chiffres vers le bas. En dix ans, la baisse de fréquentation s'établit à environ - 15 % dans ce département.



Reflux des nuitées hôtelières dans la zone du Futuroscope ces dernières années

Les nuitées hôtelières par zone d'étude des phénomènes touristiques (ZEPT)

	1994	1997	2000	2003
Charente	528 980	431 600	478 760	456 950
Ruffécois	22 470	12 790	18 870	16 850
Charente Limousine	28 940	23 290	30 090	25 750
Ouest Charente-Cognaçais	107 730	82 230	84 950	82 450
Entre Touvre et Charente	169 500	140 290	160 780	143 200
Horte et Tardoire	17 710	14 270	20 190	15 900
Sud Charente	30 070	26 650	26 570	24 700
Zone d'Angoulême	152 560	132 080	137 310	148 100
Charente-Maritime	2 017 180	1 984 590	2 013 960	2 136 250
Rochefortais	169 780	130 820	156 310	156 850
Nord Saintonge	34 650	15 720	20 340	21 100
Saintonge Romane	269 030	218 150	228 280	209 950
Royannais	324 060	296 080	292 180	322 200
Haute Saintonge	41 250	36 520	45 510	49 250
Aunis	31 010	20 730	19 170	19 550
Zone de La Rochelle	824 900	867 280	872 530	916 500
Île de Ré	172 960	235 960	211 510	246 650
Île d'Oléron	149 540	163 330	168 130	194 200
Deux-Sèvres	466 740	416 360	454 240	453 750
Thouarsais	19 640	19 260	20 200	21 900
Bressuirais	35 440	28 640	28 650	31 500
La Gâtine	46 140	39 590	35 930	40 450
Mellois	23 880	18 730	21 140	19 150
Val de Sèvre-Marais Poitevin	341 640	310 140	348 320	340 750
Vienne	1 609 280	2 104 170	2 036 110	1 466 100
Loudunais	23 330	26 290	27 870	23 400
Vals de Gartempe	39 970	36 870	33 690	35 400
Vouillé et Mélusin	44 530	40 330	40 780	38 100
Chauvinois et Moulière	18 460	19 320	16 720	19 000
Montmorillonais	20 060	19 150	23 260	28 350
Civraisien	22 740	22 250	22 900	23 400
Zone de Poitiers	503 080	429 350	399 470	324 250
Zone de Châtellerault	161 490	153 640	141 490	102 100
Zone du Futuroscope	775 620	1 356 970	1 329 930	872 100
Poitou-Charentes	4 622 180	4 936 720	4 983 070	4 513 050

Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

Les Britanniques de plus en plus nombreux, les Espagnols moins attirés

De 1994 à 2003, la part des nuitées étrangères dans l'hôtellerie régionale a varié, selon les années, de 11,5 à 13,5 %. Cependant, en nombre de nuitées étrangères, le maximum se situe en 2001. C'est en 2002 que la part des nuitées étrangères a été la plus élevée, en raison d'un fort repli de la clientèle française cette année-là.

Les Britanniques étaient et restent les étrangers les plus présents dans les hôtels de la région. Leur nombre a fortement progressé en 10 ans (+ 75 %).

Les Espagnols qui, durant les années 1995-1997, ont fait presque jeu égal avec les touristes d'outre-manche, sont à présent deux fois moins nombreux. Loin derrière, les Belges devancent les Allemands en 2003 ; la situation était l'inverse en 1994 pour ces deux nationalités.

Dans la Vienne, la fréquentation étrangère des hôtels a sensiblement augmenté, grâce à la présence du Futuroscope. D'à peine 166 000 en 1994, le nombre de nuitées étrangères est passé à presque 203 000 en 2003, avec même un sommet à 290 000 au cours de l'année 2001. Ainsi la part des étrangers hébergés dans les hôtels de la Vienne est passée de 10 % en 1994 à 14 %

aujourd'hui. Les Espagnols, amateurs de parcs d'attraction, constituaient la nationalité la plus présente dans la Vienne (une nuitée étrangère sur trois en 1994 et même presque une sur deux en 1999). C'est encore vrai aujourd'hui, mais les Britanniques se rapprochent, grâce à leur forte présence dans la partie rurale du département.

La Charente-Maritime a connu de fortes fluctuations durant les dix dernières années. En 2003, elle retrouve une forte présence de la clientèle étrangère, similaire à celle de 1994 (environ 270 000 nuitées) après des années médiocres comme 2000 (210 000 nuitées seulement). La marée noire, provoquée par le naufrage de l'Erika,

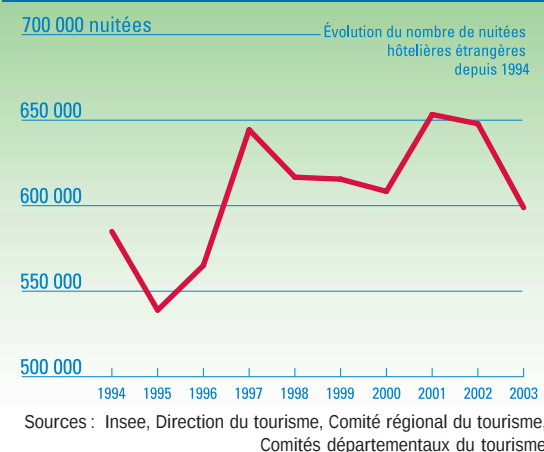


avait terni l'image de notre littoral. Les Allemands et les Britanniques étaient les nationalités les plus représentées dans ce département en 1994 (une nuitée sur cinq, chacune). En 2003, les Britanniques continuent de venir sur notre côte. Ils y sont même presque deux fois plus nombreux. À l'opposé, après deux marées noires, les Allemands sont devenus rares et sont même largement devancés, sur les îles de Ré et d'Oléron, par les Belges qui représentent la deuxième nationalité étrangère en Charente-Maritime.

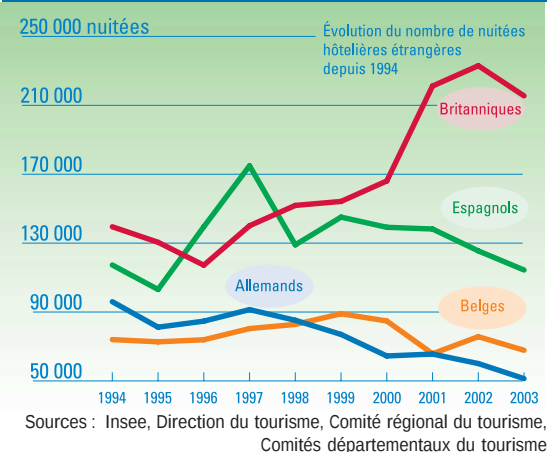
En 1994, les hôtels de la Charente recevaient proportionnellement plus d'étrangers que les autres départements de la région (17 % de nuitées étrangères). En 2003, malgré une forte diminution de leur nombre, ce département demeure en tête pour la part de nuitées étrangères. Il y a dix ans, près d'un tiers des nuitées étrangères en Charente était britannique et une sur cinq espagnole. Aujourd'hui, les Britanniques restent les touristes les plus hébergés (39 %) mais les Espagnols sont moins présents (14 % des étrangers).

Dans les Deux-Sèvres, la part d'étrangers ne s'est guère modifiée ces dix dernières années, malgré de légères fluctuations. Dans ce département, les Espagnols et les Britanniques représentaient chacun un quart des nuitées étrangères en 1994. Dix ans plus tard, comme en Charente, les Britanniques sont plus nombreux et les Espagnols plus rares.

Une forte clientèle d'affaire en 2001 et 2002



Hausse de la fréquentation britannique depuis 2000



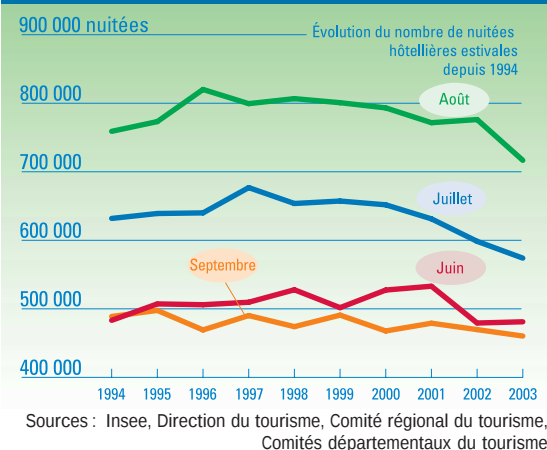
La saison estivale en retrait ces deux dernières années

Le nombre de nuitées hôtelières de l'ensemble de l'année 1994 est très proche de celui de 2003. Cependant, cela masque une évolution mensuelle contrastée. Ainsi, les mois d'été sont à la baisse, particulièrement le mois de juillet (- 9 % entre les deux années) et les mois d'hiver à la hausse. En particulier le mois de janvier qui gagne près de 20 % en 2003 par rapport à 1994. Une clientèle d'affaire, soutenue à cette saison, en est la principale raison. Par ailleurs, en 1994, le Parc du Futuroscope n'ouvrait pas encore en hiver. Mais l'hiver 2003-2004 marque une rupture puisqu'il est à nouveau fermé à cette période. Au printemps, les évolutions sont essentiellement liées au nombre de longs week-ends ou aux dates des vacances de Pâques.

Les années bénéficiant, comme en 2002, de congés de printemps tardifs et de nombreux jours fériés en mai, enregistrent des fréquentations élevées. Durant la période estivale, on observe un net fléchissement ces deux

dernières années. Mais si le mois d'août n'est en retrait qu'en 2003, juillet est orienté à la baisse depuis l'an 2000. Les étés 1997 et 1998 ont connu la plus importante fréquentation de ces dix dernières années.

Les mois de juillet et d'août deviennent moins attractifs





Des taux d'occupation des hôtels en hausse

Sur les dix dernières années, les taux d'occupation annuels moyens sont à la hausse dans tous les départements, sauf dans la Vienne. Si, en Charente-Maritime, c'est bien l'augmentation des nuitées qui a permis d'améliorer cet indicateur, en Charente et dans les Deux-Sèvres, c'est surtout l'adaptation du parc hôtelier à la demande qui a permis la progression des résultats. Dans ces deux départements, le parc s'est modernisé mais beaucoup d'établissements ont fermé. Dans la Vienne, la zone d'attraction du Futuroscope a d'abord manqué d'hôtels et les taux de remplissage y furent très élevés. En 1994, le parc hôtelier est important avec des taux d'occupation forts (64 % de moyenne annuelle) et proches de 100 % en août. À partir de 1995, malgré une hausse des nuitées, les taux de fréquentation commencent à diminuer suite à de nouvelles implantations d'hôtels. La baisse se confirme à partir de 2000, en raison d'une perte de nuitées. En 2003, le taux d'occupation n'est plus que de 44 % et des hôtels ont fermé dans la zone du Futuroscope.

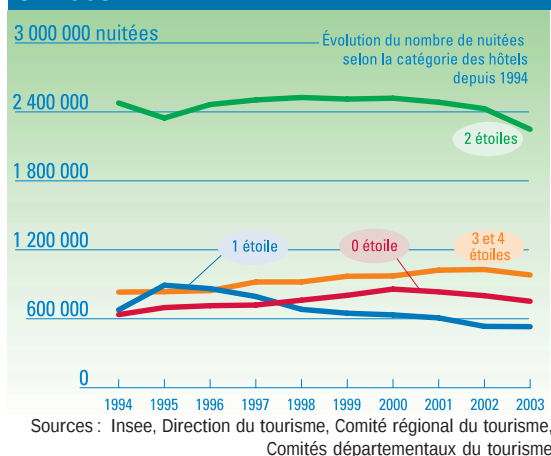
Léger essor des hôtels classés trois ou quatre étoiles

Durant les dix dernières années, la fréquentation hôtelière n'a pas évolué de la même manière selon le classement des hôtels. Les hôtels trois et quatre étoiles, les plus confortables, sont les seuls à avoir connu un essor régulier depuis 1994. Leur part dans l'ensemble des nuitées est passée de 18 à 22 % en dix ans. Ces hôtels représentent aujourd'hui environ 1 million de nuitées. Ils sont également les plus prisés par les touristes étrangers qui représentent environ 20 % de leurs nuitées. Les deux étoiles, les plus nombreux, enregistrent un nombre de nuitées et un taux d'occupation quasiment stables, si ce n'est un léger fléchissement ces deux dernières années, dû à une baisse générale de fréquentation. La part des nuitées étrangères n'a pas varié au fil des ans (environ 12 %). Les hôtels une étoile ont perdu un quart de leurs établissements en dix ans. Et ceux qui restent affichent des taux d'occupation en retrait par rapport à 1994. Ces hôtels ne concentrent plus que 12 % des nuitées totales. En revanche, la part des étrangers y est plus importante

qu'autrefois (13 % contre 9 % en 1994). Enfin, les hôtels classés sans étoile qui regroupent à la fois des établissements de petite taille et de grands hôtels de chaîne modernes, ont connu deux phases en dix ans. Une première phase de fort essor où les taux d'occupation ont augmenté sensiblement. Ils sont passés de 56 % en 1994 à 65 % en 2000 avant de connaître un repli à partir de 2001. Ces hôtels ont surtout souffert dans la Vienne ces dernières années, toujours en raison de la baisse du nombre de visiteurs au Futuroscope. Des petits établissements de cette catégorie ont fermé. Ils représentaient deux hôtels sur trois en 1994 contre moins de la moitié aujourd'hui.

Les hôtels de chaîne qu'ils soient intégrés ou franchisés représentent 16 % du parc hôtelier en Poitou-Charentes. Ils sont le plus souvent de grande taille et concentrent plus d'un tiers de la capacité d'accueil. Ils sont en essor régulier en raison de leur modernité et de leur situation géographique, aux abords des villes. Ils enregistrent près d'une nuitée sur deux.

Baisse des nuitées des hôtels deux étoiles en 2003





6,5 millions de nuitées dans les campings en 2003

En Poitou-Charentes, les campings ont enregistré 6,5 millions de nuitées, en 2003. Après l'année exceptionnelle de 1999, la fréquentation de l'hôtellerie de plein air est orientée à la baisse. La zone littorale génère l'essentiel des nuitées en camping. La clientèle étrangère est peu nombreuse, elle représente un million de nuitées.

A la fin de la saison 2003, on compte 442 terrains de campings homologués en Poitou-Charentes pour 57 000 emplacements. Les campings deux étoiles concentrent près de la moitié de la capacité d'accueil régionale. Plus de sept campings sur dix se situent en Charente-Maritime, ils représentent 87 % de la capacité d'accueil régionale. Les autres départements possèdent 30 à 54 terrains qui sont, pour la plupart, des petits campings municipaux. Environ 49 000 emplacements sont loués à la clientèle de passage pour les courts ou moyens séjours, le reste appartenant à des particuliers qui les utilisent comme résidences secondaires.

Les campings situés sur le littoral

Capacité d'accueil des campings du Poitou-Charentes en 2003

	Nombre de terrains	Nombre d'emplacements*
Charente	30	1 761
Charente-Maritime	322	49 628
Deux-Sèvres	36	1 946
Vienne	54	3 280
Poitou-Charentes	442	56 615
1 étoile	51	2 320
2 étoiles	245	26 279
3 étoiles	109	18 013
4 étoiles	37	10 003

Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

* Y compris les emplacements loués à l'année

Le Royannais, Ré et Oléron regroupent trois nuitées régionales sur quatre

Du 1^{er} mai au 30 septembre 2003, près de 6,5 millions de nuitées ont été enregistrées dans les campings du Poitou-Charentes. L'essentiel (92 %) est réalisé en Charente-Maritime. La Vienne concentre seulement 4 % des nuitées régionales comme la Charente et les Deux-Sèvres réunies. En Charente-Maritime, la zone littorale favorise l'activité de l'hôtellerie de plein air. Elle concentre 98 % des nuitées du département et 91 % des nuitées régionales. Le Royannais regroupe trois nuitées régionales sur dix et chacune des deux îles environ une nuitée sur quatre. À elles seules, ces trois zones font les trois quarts des nuitées picto-charentaises. La fréquentation des zones non littorales est marginale.

20 % de nuitées étrangères

Répartition des nuitées en camping par département en 2003

	Ensemble des nuitées	dont étrangères
Charente	128 300	51 000
Charente-Maritime	5 962 300	1 105 900
Deux-Sèvres	131 350	21 200
Vienne	268 900	96 600
Poitou-Charentes	6 490 850	1 274 700

Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

Note : les résultats de fréquentation sont calculés sur les seuls emplacements de passage (86 % de la capacité d'accueil totale).



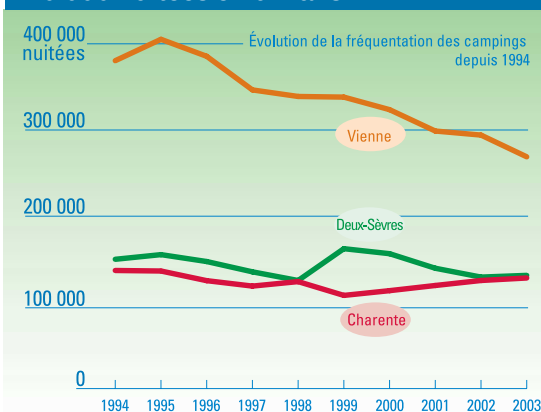
Baisse de la fréquentation après l'année exceptionnelle de 1999

Pendant la période 1994-1998, la fréquentation des campings s'est stabilisée autour des 7 millions de nuitées. Puis suivit l'excellente saison de 1999 où une météo radieuse permit d'attein-

dre un maximum de 7,25 millions de nuitées. En 2000, en raison des effets conjugués de la tempête du 27 décembre 1999, du naufrage de l'Erika et d'un mois de juillet très maussade, la saison fut médiocre, enregistrant une baisse de 900 000 nuitées, soit 13 % de moins que la saison précédente. Depuis, la fréquentation plafonne autour de

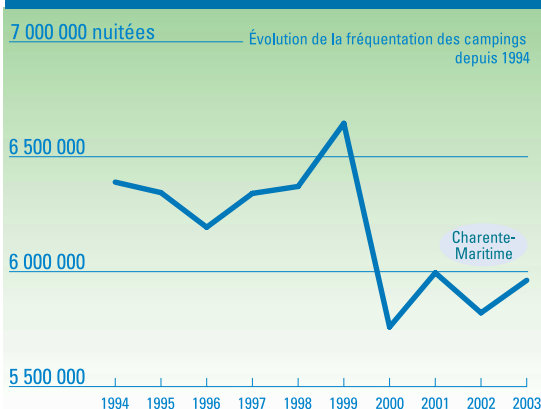
6,5 millions de nuitées. Malgré des conditions climatiques favorables, l'année 2003, n'a pas atteint les chiffres espérés, en raison des suites de la marée noire causée par le Prestige. Dans une moindre mesure, le contexte politique et économique international ainsi que l'annulation de festivals a aussi joué un rôle.

Les campings de la Vienne ont perdu 120 000 nuitées en dix ans



Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

La fréquentation des campings de Charente-Maritime se stabilise



Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme



Les îles de Ré et d'Oléron ont bien résisté au repli de fréquentation observé en Charente-Maritime

En Charente-Maritime, la fréquentation des campings est passée de 6,39 millions de nuitées en 1994 à 5,96 millions en 2003, soit une baisse de 7 % en 10 ans. En comptant le maximum de 6,65 millions atteint en 1999, la diminution est d'environ 10 % sur les quatre dernières années. Le Royannais et le Rochelais ont perdu environ 12 % de nuitées en 10 ans. Après un repli durant les années 1995 à 1997, la fréquentation des campings de l'île d'Oléron s'est stabilisée. Enfin, deux zones s'en

sortent bien : l'île de Ré où la fréquentation s'est maintenue à un niveau élevé et le Rochefortais où elle est en hausse surtout ces trois dernières années. Malgré les deux marées noires qui ont terni la réputation des côtes, ce sont les zones non littorales qui ont le plus souffert. Le Nord Saintonge a perdu la moitié de ses nuitées de 1994. Dans des proportions moindres, la Saintonge Romane, l'Aunis et la Haute Saintonge ont également connu une baisse sensible de fréquentation.

Comme la Charente-Maritime, les trois autres départements sont globalement à la baisse. Dans les Deux-Sèvres, l'hôtellerie de plein air est, suivant les zones, en baisse ou tout juste stable.

En Charente, seule la zone incluant le Cognacais est à la hausse ces deux dernières années, à l'opposé de ce que l'on constate dans les hôtels. Le Ruffécois est stable et les autres secteurs sont en régression. Dans la Vienne, toutes les zones sont également à la baisse, hormis le Civraisien qui profite peut-être de la présence du parc animalier de la Vallée des singes. Des baisses spectaculaires sont enregistrées autour du Futuroscope où 35 % de nuitées sont perdues ces trois dernières années mais également en Val de Gartempe ou en Chauvinois et Moulrière.

L'essentiel des nuitées en Charente-Maritime

Nombre de nuitées des campings par zone d'étude des phénomènes touristiques (ZEPT)

	1994	1997	2000	2003
Charente	137 000	118 900	113 600	128 300
Ruffécois	13 800	18 850	16 050	17 000
Charente Limousine	16 700	13 950	14 100	15 400
Ouest Charente Cognacais	44 500	46 350	42 500	58 300
Horte et Tardoire (zone élargie) ⁽¹⁾	41 200	24 600	28 150	26 800
Sud Charente	20 800	15 150	12 800	10 800
Charente-Maritime	6 389 450	6 340 450	5 759 200	5 962 300
Rochefortais	279 100	275 250	240 550	334 100
Nord Saintonge	37 500	32 500	30 500	18 400
Saintonge Romane	81 000	67 300	64 850	60 050
Royannais	2 411 750	2 502 900	2 158 850	2 134 250
Haute Saintonge	47 750	68 450	49 600	44 500
Aunis	72 350	67 050	70 350	60 600
Zone de La Rochelle	405 050	405 850	327 800	358 700
Île de Ré	1 338 400	1 341 600	1 311 450	1 359 000
Île d'Oléron	1716 550	1579 550	1 505 250	1 592 700
Deux-Sèvres	150 000	135 450	156 550	131 350
Thouarsais et Bressuirais	18 600	17 300	23 100	19 500
La Gâtine	35 250	30 600	25 850	24 850
Mellois	19 400	15 900	19 600	15 250
Val de Sèvre-Marais Poitevin	76 750	71 650	88 000	71 750
Vienne	380 400	346 500	323 550	268 900
Loudunais	14 950	14 200	18 200	10 050
Val de Gartempe	56 100	45 350	39 950	31 350
Vouillé et Mélusin	43 000	31 600	28 300	26 900
Chauvinois et Moulrière	46 150	36 650	25 250	26 850
Montmorillonnais	37 350	31 900	29 000	26 900
Civraisien	24 900	28 800	31 600	38 550
Poitiers et Futuroscope	119 700	125 100	119 550	78 300
Zone de Châtelleraut	38 250	32 900	31 700	30 000
Poitou-Charentes	7 056 850	6 941 300	6 352 900	6 490 850

Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

(1) Regroupe les ZEPT d'Angoulême, d'entre Touvre et Charente et d'Horte et Tardoire



Les séjours étrangers en camping représentent 20 % des nuitées

La part de la clientèle étrangère s'établit autour de 19 % en moyenne les dix dernières années dans l'hôtellerie de plein air. Connaissant un creux en 1997 avec seulement 17,3 % d'étrangers hébergés en camping, elle a atteint son maximum en 2002 avec près de 20,5 % d'étrangers. Cependant, c'est la saison 2000, après la catastrophe de l'Erika, qui a connu la plus faible fréquentation d'étrangers des dix années passées. Mais, dans le même temps, la clientèle française était également en diminution. De sorte que la proportion d'étrangers en 2000, n'est pas la plus faible relevée depuis 1994 (17,8 %). Les Britanniques, les Néerlandais et les Allemands restent les étrangers les plus rencontrés en camping. Cependant, si les Britanniques et les Néerlandais sont encore plus nombreux en 2003 qu'en 1994 (environ + 10 %), les Allemands sont moins attirés par notre région (-33 %). Ce déclin s'est brusquement révélé en 2000, à la suite du naufrage de l'Erika, et ils ne sont pas revenus depuis.

La Charente-Maritime qui regroupe 85 % des nuitées étrangères dans l'hôtellerie de plein air suit à peu près la même évolution que la région. Cependant, c'est proportionnellement le département qui en reçoit le moins : de 16,2 à 19,1 % selon les années. Elle accueille toujours en priorité des Britanniques et des Néerlandais, mais de moins en moins d'Allemands (- 1/3 par rapport à 1994). Ils restent néanmoins les étrangers les plus présents sur les îles de Ré et d'Oléron mais se font très rares ailleurs. Dans le Royannais, les Britanniques représentent 6 nuitées étrangères sur 10 et les Néerlandais sont la première nationalité présente à l'intérieur du département.

La Charente est, avec la Vienne, le département accueillant proportionnellement le plus d'étrangers de 31 à 40 %, selon les années. Les Britanniques et les Néerlandais ont été longtemps en nombre comparable. Mais, depuis quelques années, les Néerlandais sont nettement les plus nombreux (25 000 contre 16 000 Britan-

niques en 2003). Les autres nationalités sont très peu représentées.

Dans la Vienne, la part des étrangers n'a cessé de progresser. De 29 % en 1994, elle est passée à plus de 41 % en 2002. Certes, 2003, avec seulement 36 % d'étrangers marque peut-être l'amorce d'un changement. L'attrait de la campagne et, surtout, le Futuroscope sont les deux raisons à cette forte présence d'étrangers dans les campings de la Vienne. La moitié des étrangers sont des Néerlandais et ils se retrouvent davantage à la campagne. Les Britanniques représentent 1/4 des nuitées et les Espagnols 6 % des nuitées étrangères. Si les Britanniques sont autant attirés par le reste du département que par le parc européen de l'image, les Espagnols sont exclusivement présents autour du parc d'attraction.

La deuxième quinzaine de juillet en perte de vitesse

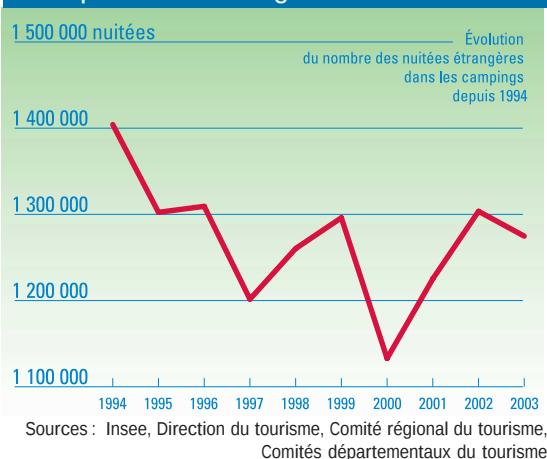
En camping, la période de haute saison est très réduite. En 2003, les seuls mois de juillet et d'août cumulés concentrent plus des trois quarts de la fréquentation annuelle. Et encore, du 16 juillet au 15 août on enregistre près de la moitié des nuitées annuelles. Août est le mois le plus fréquenté avec 45 % des nuitées totales et la seule première quinzaine regroupe plus d'une nuitée annuelle

sur quatre. Juillet totalise un tiers des nuitées annuelles, les mois de juin et septembre représentent respectivement 8 % et 7 % de la fréquentation annuelle. Le mois de mai, seulement 4 %. Quant à avril, comprenant pourtant les vacances de printemps, il concentre moins de 3 % des nuitées annuelles. Et encore, c'est sur la deuxième quinzaine que se fait l'essentiel de la fréquentation, en grande partie grâce à la présence du week-end pascal.

La différence de fréquentation des mois d'avril, de mai et de juin suivant les années est surtout fonction de la date des vacances de printemps, des week-ends de Pâques et de la Pentecôte ainsi que du nombre des jours fériés de mai. Difficile dans ces conditions de savoir la réelle évolution de l'attractivité de ces mois. En revanche, septembre dont le calendrier est stable, peut être étudié. Son poids n'a cessé de s'accroître depuis 10 ans, passant de 4 % en 1994 à près de 7 % en 2003. La fréquentation enregistrée en septembre dernier est peut-être exceptionnelle, en raison d'une météo agréable. Cependant, cet attrait pour l'arrière saison existait déjà les années précédentes.

Depuis toujours, les mois de juillet et d'août regroupent la grande majorité des nuitées annuelles en camping.

1997 et 2000 : deux années creuses pour la fréquentation étrangère



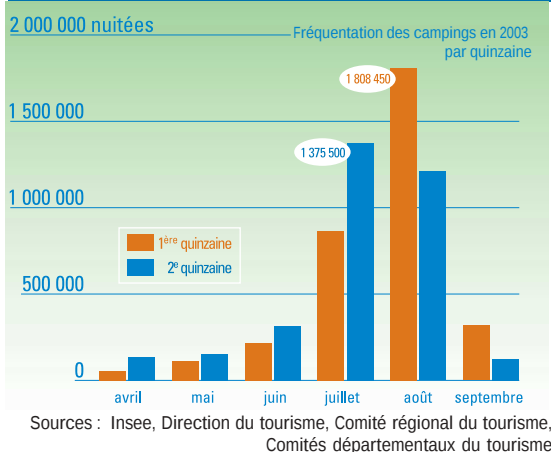


Cependant, au fil des ans, ce poids s'amenuise. Ainsi, de 87 % en 1994, celui-ci est passé à seulement 81 % en 2003. Donc, contrairement à une idée reçue, la période d'activité de l'hôtellerie de plein air s'allonge. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. La

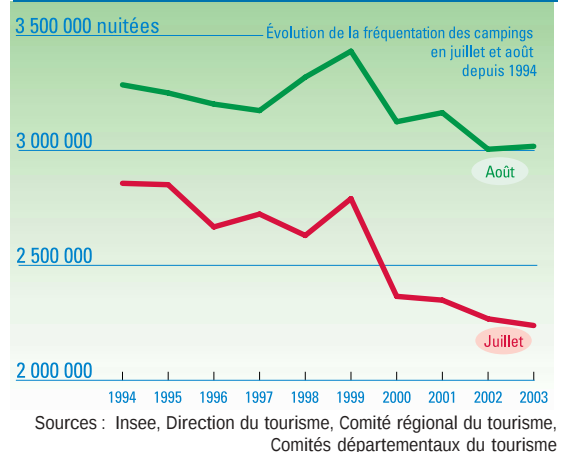
mise en place de la semaine des 35 heures pour les salariés, une population grandissante de touristes retraités, ainsi que l'augmentation des habitations légères de loisirs favorisent les séjours hors saison. Sur cette période de deux mois, la première

quinzaine de juillet est en baisse régulière depuis presque 10 ans. Si, en 1995, cette quinzième enregistrait près d'1,1 million de nuitées, moins de 900 000 sont comptabilisées depuis l'an 2000.

Un quart des nuitées pendant la première quinzaine d'août



Baisse des nuitées en juillet et août depuis 2000



Les campings quatre étoiles gagnent du terrain

Plus d'un camping sur deux est classé deux étoiles. Cependant, ils ne concentrent plus que 40 % de l'ensemble des nuitées en 2003, contre 53 % dix ans plus tôt. Leur capacité moyenne est limitée à environ 100 emplacements. Ils hébergent aujourd'hui deux fois moins d'étrangers qu'en 1994.

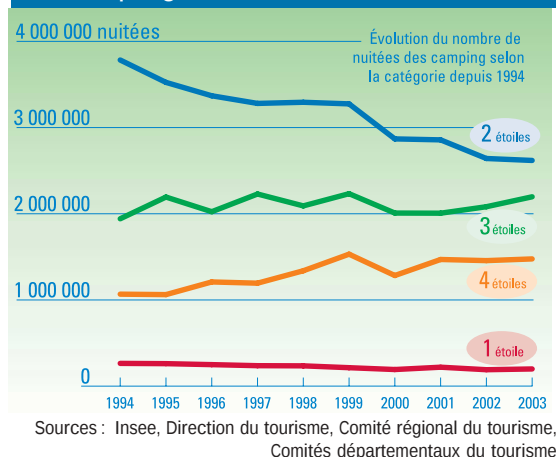
Dans le même temps, la part des nuitées des trois étoiles est passée de 27 à 34 %. Un campeur sur cinq est un étranger. Ces terrains sont essentiellement privés et de grande capacité (160 emplacements en moyenne).

À la recherche de confort et de services, les touristes séjournent plus souvent dans les campings quatre étoiles. En effet, la part des nuitées de ces campings est passée de 15 % en 1994 à 23 % en 2003. C'est également dans ces campings que la part de

nuitées étrangères est la plus importante, une sur trois. Ce sont généralement des terrains de très grande capacité, 270 emplacements en moyenne. En revanche, les campings une étoile sont de petite taille (moins de 50 empla-

cements en moyenne), peu nombreux, surtout présent à l'intérieur des terres, particulièrement en Charente et en Deux-Sèvres où ils représentent un terrain sur quatre. Ils génèrent peu de nuitées, à peine 3 % de l'ensemble.

Les campings les plus confortables sont en progression



Les habitations légères de loisirs

Fin 2003, les habitations légères de loisirs occupent 17,6 % des emplacements des campings du Poitou-Charentes. L'implantation de ces nouveaux hébergements de vacances est en plein essor. Ils sont surtout localisés sur les îles, dans les campings quatre étoiles et très prisés des français.

Il existe deux sortes d'emplacements : les traditionnels, servant à planter une tente ou à poser une caravane (ils sont dits nus) et ceux où est installée une habitation légère de loisirs (mobil-homes, chalets, bungalows).

Fin 2003, au niveau régional, on recense 8 500 emplacements pourvus d'habitation légère de loisirs (HLL) ce qui représente 17,6 % de la capacité d'accueil destinée au passage. Ces emplacements HLL sont essentiellement situés en Charente-Maritime où ils représentent désormais un emplacement de passage sur cinq. Dans les autres départements, leur existence reste marginale. Pour montrer l'essor de ce type d'emplacements, il faut préciser qu'il n'en existait que 1 700 en 1994, soit moins de 3,5 % de la capacité d'accueil d'alors. Peu à peu, le camping devient de l'hôtellerie de plein air. Les emplacements HLL sont particulièrement courants sur les îles de Ré et d'Oléron, un emplacement sur quatre. Ils sont très nombreux dans la catégorie quatre étoiles : quatre emplacements sur dix.

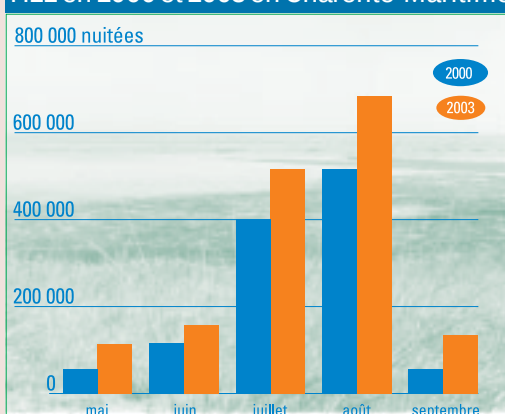
La saison 2003 enregistre près d'1,7 million de nuitées passées sur des emplacements HLL, soit 28 % des nuitées. En 2000, ce type d'emplacement représentait à peine 20 % de la fréquentation (1,15 millions de nuitées). Les taux d'occupation moyens sur la saison 2003 sont de 13 points supérieurs aux emplacements nus. En avant saison, ils sont même trois fois supérieurs (23 % contre 8 % en mai). Les HLL contribuent ainsi à l'allongement de la saison touristique. Ce type d'emplacement très prisé des touristes français, particulièrement hors saison, reçoit proportionnellement moins d'étrangers. Il semble que ce soit les Néerlandais qui fassent défaut, optant davantage pour les emplacements traditionnels.

Taux d'occupation des emplacements nus et HLL en 2003 en Charente-Maritime



Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

Nombre de nuitées des emplacements HLL en 2000 et 2003 en Charente-Maritime



Sources : Insee, Direction du tourisme, Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme



Le Futuroscope est toujours le premier site touristique

En Poitou-Charentes, les parcs d'attraction ou animaliers sont les trois premiers sites visités. Les dix principaux sites accueillent plus de 100 000 visiteurs annuellement, sept d'entre eux sont sur le littoral.

Le Poitou-Charentes compte de nombreux sites d'attraction touristiques organisés. Ces lieux répartis sur l'ensemble de la région offrent une grande diversité de loisirs pour tous les publics. Ils enregistrent plus de 6 millions d'entrées payantes au cours d'une année. L'attraction la plus prisée est celle du Futuroscope. Vient ensuite l'attrait du monde animal, marin d'abord, avec l'aquarium de La Rochelle et puis terrestre avec le Zoo de La Palmyre. Les visites du patrimoine et les musées font moins d'entrées mais certains sont très appréciés par les touristes, en particulier, le patrimoine maritime tel que le chantier de l'Hermione, les phares de Ré et d'Oléron. Les touristes affectionnent aussi le terroir en découvrant la fabrication du cognac.

Le Futuroscope devant l'aquarium de La Rochelle et le zoo de La Palmyre

Malgré la baisse régulière de la fréquentation du parc depuis plus de 5 ans, le Futuroscope reste, et de loin, le site le plus visité de la région avec 1, 2 million d'entrées en 2003. Cependant, en 1994, il accueillait 2,5 millions de visiteurs et était proche de la barre des

3 millions durant les années 1997-1998, soit le double d'aujourd'hui. Deuxième site le plus fréquenté, le nouvel Aquarium de La Rochelle, avec 850 000 entrées en 2003, a gagné 61 % de visiteurs par rapport à 1994. En troisième position, le Zoo de La Palmyre reste sur une fréquentation régulière autour des 700 000 visiteurs depuis de longues années.

De nouvelles attractions qui ont su séduire

Des nouveaux sites comme le Chantier de reconstruction de l'Hermione, la Vallée des singes ou la Cité de l'écrit de Montmorillon ont attiré plus de 100 000 personnes en 2003. Des monuments ou des attractions anciennes tels que les Phares de Chassiron ou des Baleines, le Centre international de la mer de Rochefort ou encore l'Arche de Noé sur l'île de Ré dépassent également les 100 000 entrées.

Plusieurs monuments situés en zone littorale bénéficient d'une fréquentation importante de plus de 50 000 visiteurs. C'est le cas des tours et musées de La Rochelle et des Jardins du monde à Royan. En dehors du littoral, les lieux les plus fréquentés sont deux

sites créés très récemment : Pescalis, un pôle d'hébergement thématique autour de la pêche dans les Deux-Sèvres et les Antilles de Jonzac, vaste centre aquatique et de remise en forme. Un peu plus anciens, le Spectacle des aigles de Chauvigny et le Château des énigmes de Pons sont très prisés par les enfants. Et le succès des maisons de cognac ne se dément pas au fil des années, elles conservent des fréquentations autour des 60 à 70 000 visiteurs pour les principales.

Les sites historiques résistent bien

D'autres sites bénéficient d'une fréquentation importante et régulière, citons : l'Église monolithe d'Aubeterre pour la Charente, les Arènes gallo-romaines à Saintes, la Maison Pierre Loti à Rochefort, le Musée Napoléon sur l'île d'Aix ou le Château de La Roche-Courbon pour la Charente-Maritime, la Maison des marais mouillés à Coulon, le musée des Tumulus de Bougon ou le Zoorama de Chizé pour les Deux-Sèvres, le Baptistère Saint-Jean à Poitiers ou le Musée international d'art mural de Saint-Savin pour la Vienne.



© CRT PC



© CRT PC



© CRT PC



© CRT PC



1,2 million de visiteurs au Futuroscope

Nombre d'entrées dans les principaux lieux de visites du Poitou-Charentes en 1994 et 2003

	Département	Nombre d'entrées	
		1994	2003
Parc du Futuroscope	Vienne	2 507 000	1 205 000
Aquarium de La Rochelle	Charente-Maritime	528 000	850 000
Zoo de la Palmyre	Charente-Maritime	714 000	671 700
Chantier de reconstruction de l'Hermione (Rochefort)	Charente-Maritime	-	236 200
Maisons du cognac (plusieurs sites)	Charente	244 000	206 700
Phare des baleines (île de Ré)	Charente-Maritime	NC	155 000
Vallée des singes (Romagne)	Vienne	-	142 300
Centre international de la mer (Rochefort)	Charente-Maritime	110 000	133 200
Arche de Noé (île de Ré)	Charente-Maritime	78 400	120 000
Phare de Chassiron (île d'Oléron)	Charente-Maritime	NC	117 700
Cité de l'écrit (Montmorillon)	Vienne	-	110 000
Jardins du monde (Royan)	Charente-Maritime	-	97 800
Pescalis (Moncoutant)	Deux-Sèvres	-	89 600*
Les tours du Port de La Rochelle	Charente-Maritime	88 900	71 400
Espace Mendès-France (Poitiers)	Vienne	NC	63 200
Les Antilles (Jonzac)	Charente-Maritime	-	57 700*
Musée des automates et modèles réduits (La Rochelle)	Charente-Maritime	NC	47 700
Zoorama de Chizé	Deux-Sèvres	59 300	45 000
Château des énigmes (Pons)	Charente-Maritime	-	44 700
Église monolithe d'Aubeterre	Charente	34 500	43 900
Musée maritime de La Rochelle	Charente-Maritime	48 000	43 800
Les arènes de Saintes	Charente-Maritime	NC	43 700
Maison des marais mouillés (Coulon)	Deux-Sèvres	25 000	43 500
Spectacle des aigles (Chauvigny)	Vienne	-	38 000
Musée du flacon de parfum (La Rochelle)	Charente-Maritime	-	36 300
Maison Pierre Loti (Rochefort)	Charente-Maritime	37 100	33 700
Château de la Roche-Courbon	Charente-Maritime	49 700	33 700
Marais aux oiseaux (île d'Oléron)	Charente-Maritime	NC	33 200
Musée archéologique (Saintes)	Charente-Maritime	NC	33 000
Musée de la bande dessinée (Angoulême)	Charente	40 000	32 100
Tumulus de Bougon	Deux-Sèvres	47 000	30 800
Musée Napoléon (île d'Aix)	Charente-Maritime	28 600	29 900
L'île aux serpents (La Trimouille)	Vienne	-	27 500
Pont transbordeur (Rochefort)	Charente-Maritime	-	25 900
Musée de la Marine (Rochefort)	Charente-Maritime	NC	25 600
Réserve de l'ileau des Niges (Ars-en-Ré)	Charente-Maritime	NC	24 900
Grottes de Régulus (Meschers)	Charente-Maritime	NC	23 600
Château d'Oiron	Deux-Sèvres	29 100	23 400
Grotte de Matata (Meschers)	Charente-Maritime	-	23 000
Mouton village (Vasles)	Deux-Sèvres	-	22 900
Musée international d'art mural (Saint-Savin)	Vienne	24 100	21 300
Musée des commerces d'autrefois (Rochefort)	Charente-Maritime	-	18 400
Musée Sainte-Croix (Poitiers)	Vienne	27 000	18 300
Mines d'argent de Melle	Deux-Sèvres	19 300	17 300
Carrières de Crazannes	Charente-Maritime	NC	15 200
Musée du vieux cormenier (Champniers)	Vienne	-	15 000
Parc floral de la Belle (Magné)	Vienne	-	14 700
Musée africain (île d'Aix)	Charente-Maritime	17 000	14 600
Baptistère Saint-Jean (Poitiers)	Vienne	34 600	14 300
Musée auto-vélo (Châtellerauld)	Vienne	NC	13 800
Abbaye aux dames (Saintes)	Charente-Maritime	NC	13 400

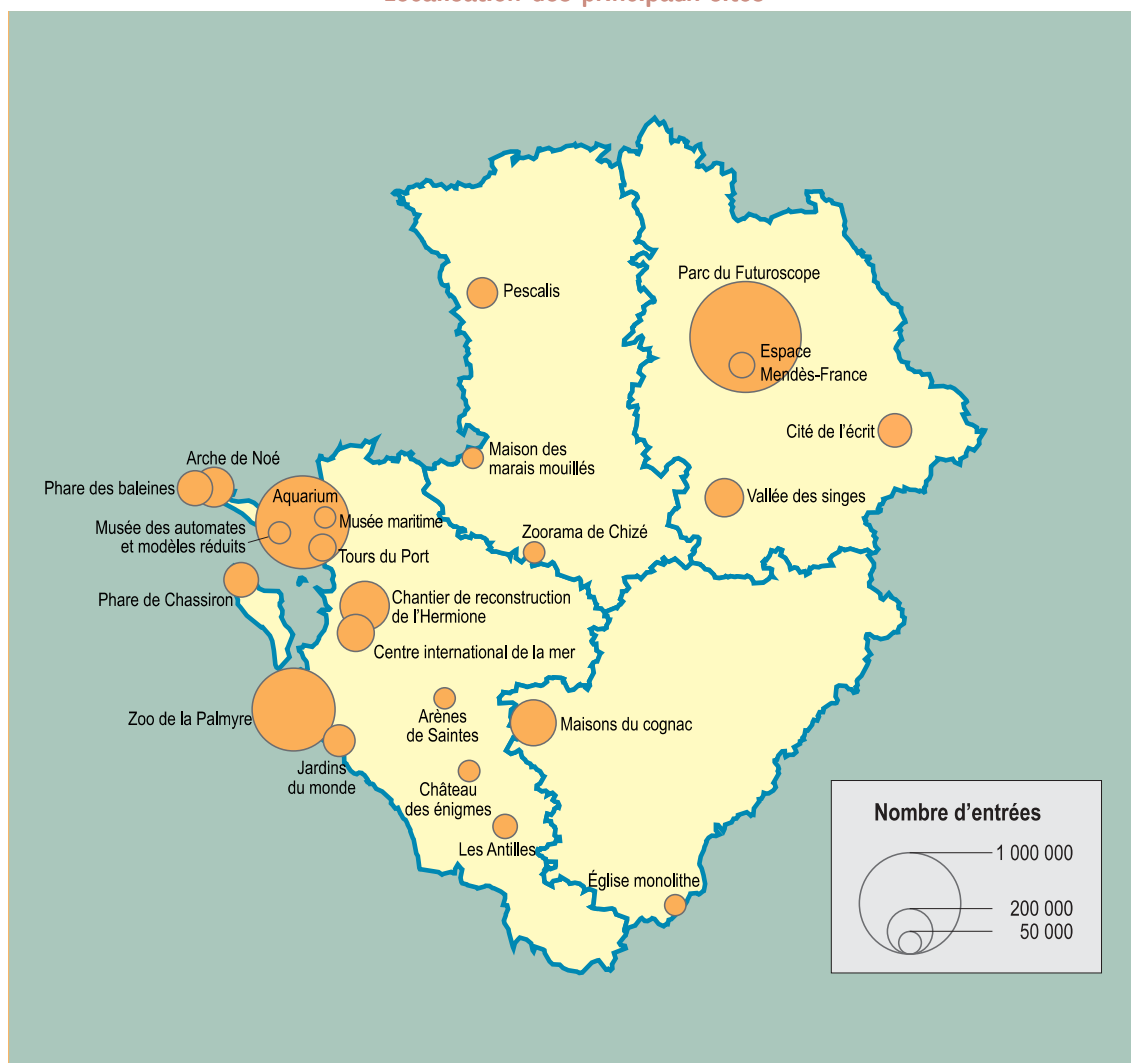
* Données de 2002

Sources : Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme

Ne figurent ici que les sites dont les entrées sont payantes et dont la fréquentation a été communiquée. Quelques sites à entrée gratuite figurent toutefois dans cette liste, le nombre d'entrées pour la Cité de l'écrit à Montmorillon a été estimé.



Localisation des principaux sites



Sources : Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme



L'emploi lié au tourisme

en Poitou-Charentes

29 000 emplois salariés liés à la fréquentation touristique

En Poitou-Charentes, le tourisme génère un peu plus de 29 000 emplois salariés au plus fort de l'été 2001. Cela représente 4,5 % de l'emploi salarié total à cette période. L'hiver, le poids du tourisme dans l'emploi salarié se limite à 2 %. En cinq ans, l'emploi salarié lié au tourisme a progressé au même rythme que l'ensemble de l'emploi salarié. Le Royannais, La Rochelle, le Futuroscope et les îles de Ré et d'Oléron, en raison de leur attrait très important, concentrent les deux tiers de l'emploi salarié régional lié au tourisme. Les activités d'hébergement, à elles-seules, emploient environ 8 000 salariés en pleine saison.

En Poitou-Charentes, le nombre d'emplois salariés liés à la fréquentation touristique s'établissait à 29 100 au plus fort de la saison 2001. Le maximum étant atteint le 8 août. Ces emplois représentent 4,5 % de l'emploi salarié total comptabilisé à cette date. Leur poids est supérieur à celui de l'industrie des biens d'équipement (25 000) et pas très

éloigné de celui du secteur de la construction (35 000). En Charente-Maritime, la part de l'emploi touristique représente plus de 9 % de l'emploi salarié total, soit un poids plus important que les secteurs de la construction et de l'agriculture réunis.

Au début du mois de janvier, période touristique la plus creuse, les emplois

salariés touristiques sont estimés à un peu plus de 11 500, soit 2,5 fois moins que pendant l'été. Ces emplois représentent environ 2 % de l'emploi salarié total de cette période. Une partie non négligeable de l'emploi lié au tourisme perdure donc toute l'année dans la région.

L'emploi touristique est 2,5 fois plus important l'été que l'hiver

Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié en 2001

	En hiver	En été
Ensemble de l'emploi salarié	11 520	29 100
Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total (en %)	2	4,5

Note : par convention, « En été » désigne le jour où le nombre de postes d'emplois salariés liés à la fréquentation touristique est maximum. De la même manière, « En hiver » désigne le jour où l'emploi est le minimum.

Source : Insee (DADS 2001)



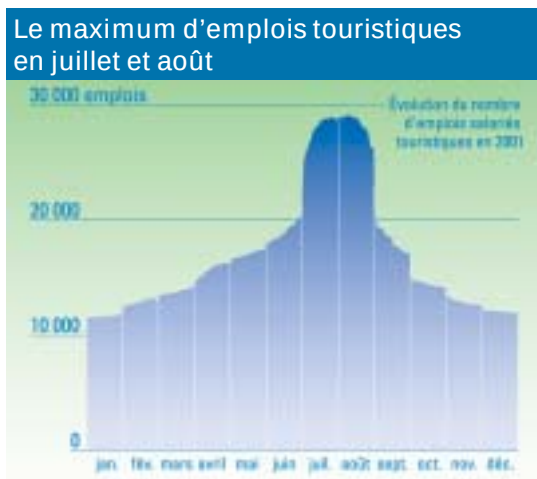
9 000 emplois salariés touristiques supplémentaires en juillet et en août

Le maximum de l'emploi salarié touristique se situe entre le 29 juin et le 30 août. Cette pointe démarre brutalement dans les derniers jours de juin et retombe brusquement fin août. Ce sont en grande partie les emplois saisonniers sous contrat qui viennent grossir les effectifs salariés pendant les mois de juillet et d'août.

L'évolution du nombre d'emplois liés au tourisme révèle cinq périodes distinctes sur une année. Pendant l'hiver, l'emploi touristique est quasiment stable. Il commence à croître au début du printemps et décolle vraiment après le 28 juin. En quelques jours, l'effectif salarié passe de 20 000 à environ 29 000. Après la chute de la fin du mois d'août où plus de 40 % des emplois disparaissent en

l'espace de 5 jours, une nouvelle étape se situe vers le début de l'automne où 2 000 emplois sont encore perdus sur le seul jour du 28 septembre. Enfin, durant les trois derniers mois de l'année, le nombre d'emplois liés au tourisme varie peu.

Les vacances scolaires, hors période estivale, ainsi que les longs week-ends du printemps et la mise en place, à partir de l'année 2000 de la réduction du temps de travail pour une partie des salariés n'ont pas d'effet visible, en 2001, sur l'emploi.

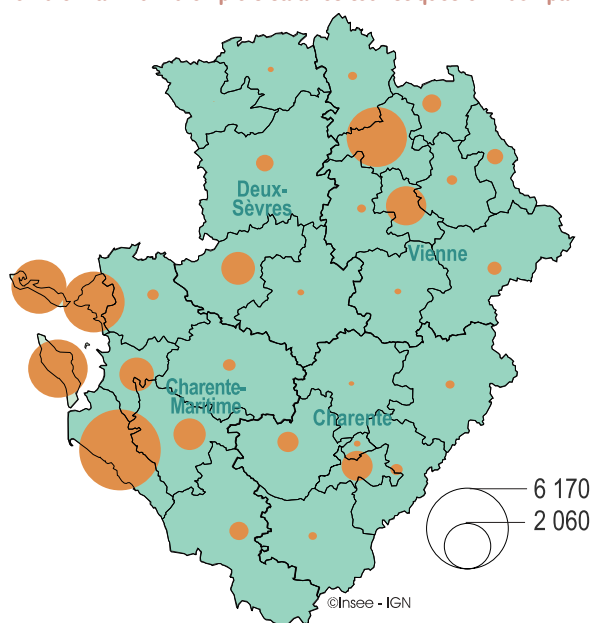


En août, les deux tiers des emplois salariés touristiques en Charente-Maritime

Les zones les plus touristiques (littoral, Futuroscope, grandes villes) concentrent le plus grand nombre d'emplois salariés liés au tourisme, en particulier en été. Ainsi, la Charente-Maritime regroupe près des deux tiers de l'emploi du tourisme en août et la Vienne, 23 %. En revanche, la Charente et les Deux-Sèvres en totalisent ensemble moins de 12 %. L'hiver, le littoral attire moins et la Charente-Maritime ne compte plus que 5 900 emplois touristiques, soit 3,3 fois moins que l'été, mais représente encore la moitié des emplois touristiques de la région. Le Futuroscope étant ouvert pendant toute l'année 2001, la Vienne est un peu moins concernée par la saisonnalité et concentre en janvier plus d'un tiers des emplois touristiques régionaux.

Les emplois sont concentrés sur le littoral et autour de Poitiers

Nombre maximum d'emplois salariés touristiques en 2001 par ZEPT



Source : Insee (DADS 2001)



L'été, près de 20 000 emplois touristiques sur le littoral et autour du Futuroscope

En Poitou-Charentes, cinq zones dépassent les 2 500 emplois salariés touristiques au plus fort de la saison. Quatre d'entre elles sont situées en Charente-Maritime. Le Royannais, avec plus de 6 000 emplois, concentre à lui seul un tiers des emplois du tourisme du département et plus d'un cinquième de ceux de la région. La zone de La Rochelle, qui bénéficie d'attractions multiples (patrimoine important, port, plages, manifestations culturelles et sportives) dépasse les 3 600 emplois liés au tourisme. Les îles d'Oléron et de Ré regroupent environ 3 000 emplois chacune. Dans la Vienne, la zone du Futuroscope totalise plus de 3 700 emplois touristiques pendant l'été 2001, soit l'équivalent de la zone de La Rochelle. Les zones de Poitiers, du Rochefortais et de la Saintonge romane, qui bénéficient toutes de la présence d'une grande agglomération riche en monuments, regroupent chacune entre 1 000 et 1 600 emplois touristiques. De même, la région d'Angoulême et le Val de Sèvre-Marais Poitevin, qui englobe la ville de Niort, rassemblent chacune environ 1 000 emplois. Enfin, globalement, la Charente et les Deux-Sèvres sont pauvres en emplois touristiques.

En comparant l'emploi salarié lié au tourisme à l'emploi total, on distingue essentiellement trois types de zones. Dans certaines zones, le tourisme est déterminant. Ainsi, sur le littoral, le poids du tourisme dans l'emploi dépasse 20 % et autour du Futuroscope (19 % d'emploi lié au tourisme). Dans les villes de plus de 50 000 habitants, l'emploi touristique est principalement

imputable à l'hôtellerie et à la restauration et le poids du tourisme dans l'emploi est proche de 2 %, sauf à La Rochelle où la proximité de l'océan génère un poids du tourisme plus élevé (6 %). Enfin, dans d'autres zones,

l'emploi induit par le tourisme est faible en valeur absolue, même si parfois son poids est assez élevé en valeur relative. Il s'agit de tout l'espace rural et des petites villes.

Deux emplois touristiques sur trois en Charente-Maritime

Les emplois salariés touristiques en 2001 selon les zones d'étude des phénomènes touristiques (ZEPT)

	En hiver	En été
Charente	960	1 870
Ruffécois	20	50
Charente Limousine	20	110
Ouest Charente-Cognaçais	180	440
Entre Touvre et Charente	30	60
Horte et Tardoire	60	170
Sud Charente	50	100
Zone d'Angoulême	600	940
Charente-Maritime	5 870	19 070
Rochefortais	430	1 210
Nord Saintonge	60	190
Saintonge Romane	510	1 030
Royannais	1 490	6 290
Haute Saintonge	120	380
Aunis	20	160
Zone de La Rochelle	2 020	3 650
Île de Ré	620	2 870
Île d'Oléron	600	3 290
Deux-Sèvres	900	1 550
Thouarsais	40	60
Bressuirais	10	10
La Gâtine	180	330
Mellois	20	70
Val de Sèvre-Marais Poitevin	650	1 080
Vienne	3 790	6 610
Loudunais	40	110
Vals de Gartempe	210	380
Vouillé et Mélusin	40	110
Chauvinois et Moulière	70	140
Montmorillonnais	70	220
Civraisien	20	60
Zone de Poitiers	880	1 490
Zone de Châtellerault	150	360
Zone du Futuroscope	2 310	3 740
Poitou-Charentes	11 520	29 100

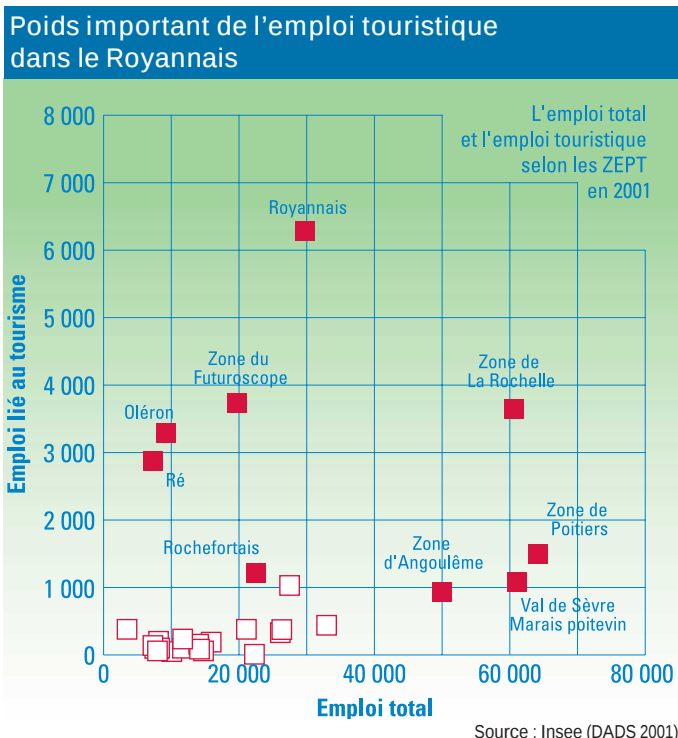
Source : Insee (DADS 2001)

Note : par convention, «En été» désigne le jour où le nombre de postes d'emplois salariés liés à la fréquentation touristique est maximum. De la même manière, «En hiver» désigne le jour où l'emploi est le minimum.



Le Futuroscope et les grandes villes du Poitou-Charentes gardent des emplois touristiques en hiver

Pendant l'hiver 2001, la zone du Futuroscope qui totalise 2 300 emplois touristiques (parc et infrastructures hôtelières notamment), est le premier pôle régional touristique à cette saison. Suivent La Rochelle, avec près de 2 000 emplois et le Royannais (1 500). Toutes les autres zones comptabilisent moins d'un millier d'emplois touristiques à cette période. Les îles de Ré et d'Oléron et le Royannais enregistrent la différence relative la plus importante entre les emplois d'été et d'hiver (entre quatre à cinq fois moins d'emplois touristiques en janvier par rapport au mois d'août). À l'inverse, dans la zone du Futuroscope et dans les plus grandes cités de la région, le nombre d'emplois liés au tourisme baisse modérément. Environ deux emplois sur trois sont conservés en hiver dans ces zones.



7 600 emplois dans les activités totalement touristiques au plus fort de la saison

Sur les dix activités considérées comme totalement touristiques, neuf sont présentes dans la région : la plupart des hébergements, les parcs d'attraction ainsi que la gestion du patrimoine naturel ou culturel (musées, monuments, zoos). Les 650 établissements concernés par ces activités génèrent près de 7 600 emplois salariés au plus fort de la saison. Plus de la moitié des emplois de ces établissements sont à caractère saisonnier. Ainsi, en hiver, ces établissements conservent seulement 3 200 emplois. La quasi-totalité de ces emplois est située en zone touristique. En dehors, ces activités, sous-représentées, produisent peu d'emplois.

Les seuls hébergements (hors hôtels-restaurants) sont à l'origine de près de 5 000 emplois totalement liés au tourisme. Les hôtels-restaurants ne sont pas considérés comme totalement touristiques, en raison de leur activité de restauration. Parmi les 5 250 postes

de travail occupés en été dans ces établissements, on estime à 3 000 le nombre d'emplois salariés générés par la seule activité d'hébergement. Au total, le secteur de l'hébergement génère donc environ 8 000 emplois.

L'été, les emplois des activités totalement touristiques doublent

Nombre d'emplois salariés des activités totalement touristiques en 2001

	En hiver	En été	Indice saisonnier
Hôtels de tourisme sans restaurant	590	930	1,57
Hôtels de préfecture	20	40	2,00
Auberges de jeunesse	30	30	1,00
Terrains de camping	410	1 900	4,63
Autres hébergements	440	2 040	4,64
Parcs d'attraction	1 050	1 700	1,62
Gestion du patrimoine culturel	280	320	1,14
Gestion du patrimoine naturel	60	80	1,33
Activités thermales et de thalassothérapie	300	530	1,77
Ensemble	3 180	7 570	2,38

Source : Insee (DADS 2001)

Note de lecture : un indice saisonnier de 2 montre que l'emploi touristique est 2 fois plus élevé en été qu'en hiver. Un indice de 1 indique que l'emploi est identique l'été et l'hiver.



Quinze autres activités, dont les hôtels-restaurants, sont considérées comme fortement touristiques. Elles concentrent un emploi touristique régional sur deux, soit plus de 15 000 emplois en été. Les emplois liés à ces activités, principalement des commerces alimentaires et des restaurants, sont pris en compte dans le calcul différemment selon que l'activité se situe dans une commune classée très touristique, moyennement ou pas touristique.

Enfin, trente-deux activités sont considérées comme moyennement touristiques. Elles rassemblent des commerces et des services de proximité. Elles génèrent 5 300 emplois touristiques. Par ailleurs, les activités faiblement touristiques ou particulières (hôpitaux, par exemple) représentent moins de 4 % de l'emploi salarié régional lié au tourisme.

La moitié des emplois est liée aux activités fortement touristiques

Nombre d'emplois salariés touristiques en 2001 selon l'activité de l'établissement et la nature de la zone

	Zone très touristique	Zone moyennement touristique	Autres zones	Ensemble
Activités totalement touristiques	3 570	3 400	600	7 570
Activités fortement touristiques	7 650	6 950	540	15 140
Activités moyennement touristiques	2 600	2 740	-	5 340
Activités faiblement touristiques	550	-	-	550
Activités particulières	500	-	-	500
Ensemble	14 870	13 090	1 140	29 100

Source : Insee (DADS 2001)

L'emploi lié au tourisme et l'emploi salarié ont progressé au même rythme

En cinq ans, entre 1996 et 2001, l'emploi salarié lié au tourisme a crû de 14 % tant en été qu'en hiver. Dans le même temps, l'emploi salarié total a lui aussi progressé dans les mêmes proportions, grâce à une conjoncture économique favorable. Il en ressort que la part des emplois considérés comme touristiques dans l'emploi salarié total est stable : 4,5 % en été et 2 % en hiver.

Durant cette période de cinq ans, dans le seul département de la Charente, le

nombre d'emplois touristiques a augmenté plus vite que l'emploi total, respectivement de 30 % et 9 %. La proportion d'emplois touristiques est ainsi passée de 1,2 à 1,4 %. La zone d'Angoulême et le Cognaçais sont essentiellement responsables de cette forte hausse de l'emploi lié au tourisme dans le département.

Pour la Charente-Maritime, le poids du tourisme n'a pas changé (environ 9 %). Si l'île de Ré a vu son nombre d'emplois touristiques progresser nettement (+ 25 %), dans le Rochefortais ou le Rochelais, la progression de l'emploi lié au tourisme a été plus faible (entre 8 et 10 %). La part des emplois touris-

tiques est en baisse dans les deux autres départements.

En Deux-Sèvres, le poids a très légèrement baissé en raison d'une stagnation de l'emploi touristique en Val de Sèvres. Dans la Vienne, la part est descendue de 4,3 % à 4 %. Cette évolution résulte de la relative stabilisation de l'emploi autour du Futuroscope et dans l'agglomération de Poitiers.

L'emploi dans les activités totalement touristiques a augmenté de 20 %, notamment le nombre d'emplois dans les campings et les hôtels homologués a progressé, au plus haut de la saison, de plus de 40 % en cinq ans. Le nombre des emplois des activités thermales et de thalassothérapie a presque doublé durant cette période. À l'inverse, les activités de gestion du patrimoine culturel ou naturel ont connu une légère diminution de leurs emplois. Les autres modes d'hébergements ont quasiment stagné. Le nombre d'emplois liés au tourisme dans les activités qui ne sont pas totalement touristiques n'a progressé que de 10 % entre 1996 et 2001, soit moins que l'évolution de l'emploi total sur la même période.

L'emploi touristique a progressé de 14 % en cinq ans

Variation du nombre d'emplois salariés touristiques entre 1996 et 2001

	1996		2001	
	En hiver	En été	En hiver	En été
Charente	730	1 440	960	1 870
Charente-Maritime	5 180	16 460	5 870	19 070
Deux-Sèvres	840	1 530	900	1 550
Vienne	3 310	6 110	3 790	6 610
Poitou-Charentes	10 060	25 540	11 520	29 100

Source : Insee (DADS 1996 et 2001)

Les emplois non salariés

Plus de 2 000 emplois non salariés du Poitou-Charentes sont induits par la fréquentation touristique. Les activités d'hébergement, de restauration et certains commerces de détail sont les principaux secteurs concernés. Ces emplois sont surtout localisés dans le Royannais et les îles de Ré et d'Oléron.

Les emplois non salariés regroupent des personnes qui exercent, à titre indépendant et en leur nom propre, un commerce, une activité artisanale ou de service. Ils comprennent aussi les aides familiaux. En 1999, on compte 2 125 emplois non salariés induits par la fréquentation touristique en Poitou-Charentes, soit 2,2 % de l'ensemble des emplois non salariés de la région. Parmi les métiers les plus représentés, il y a les exploitants de terrains de camping (environ 200 emplois), les patrons d'hôtels avec ou sans restaurant et les artisans boulangers-pâtisseries. Pour ces derniers, leur entreprise ne serait sans doute pas viable en l'absence de touristes. Ils doivent donc réaliser une bonne partie de leur chiffre d'affaires pendant la période estivale.

Les trois-quarts des emplois non salariés liés au tourisme sont situés en Charente-Maritime. Le Royannais avec plus de 800 emplois est la zone la mieux pourvue. Chacune des deux îles de Ré et d'Oléron ainsi que la zone de La Rochelle sont les autres zones accueillant plus d'une centaine d'emplois non salariés. Dans les autres départements, l'emploi non salarié lié au tourisme est faible. Un peu plus de 200 dans la Vienne et environ 130 postes dans chacun des deux autres départements.

Champ : voir méthodologie pour connaître le contour des activités liées au tourisme

Les emplois non salariés ne connaissent pas une croissance saisonnière aussi importante que celle des emplois salariés. Cependant, certaines entreprises, comme les terrains de camping, n'ont qu'une activité saisonnière. Parmi celles-ci, la majorité des dirigeants est non salariée, mais il est difficile de savoir s'il s'agit de leur unique emploi. Ainsi, en 2003, dans les activités liées au tourisme, environ 300 entreprises ont déclaré n'avoir qu'une activité saisonnière. Les deux tiers sont dirigées par un commerçant. La quasi-totalité de ces entreprises sont localisées en Charente-Maritime. Et là aussi, le Royannais avec une centaine d'entreprises et chacune des îles de Ré et d'Oléron avec une cinquantaine d'entreprises concentrent ces activités saisonnières. Les activités les plus représentées sont l'exploitation de terrains de camping, la restauration traditionnelle, la restauration rapide, les commerces de détail alimentaire et non alimentaire sur les marchés.

Par ailleurs, de nombreuses personnes peuvent avoir des revenus non salariaux liés à une activité induite par la fréquentation touristique, il s'agit notamment de tous les loueurs de meublés non professionnels. Mais dans la majorité des cas, il est difficile d'assimiler cette activité de location à un véritable emploi non salarié.

Nombre d'emplois non salariés liés au tourisme en 1999		
	Nombre d'emplois non salariés	Part dans l'ensemble des emplois non salariés (en %)
Charente	130	0,7
Charente-Maritime	1 641	4,7
dont Royannais	832	13,7
île d'Oléron	249	14,2
île de Ré	185	13,7
zone de la Rochelle	133	2,4
Deux-Sèvres	137	0,7
Vienne	217	1,1
Poitou-Charentes	2 125	2,2

Source : Insee (recensement de la population 1999)



Les emplois saisonniers sont de courte durée et occupés par des jeunes

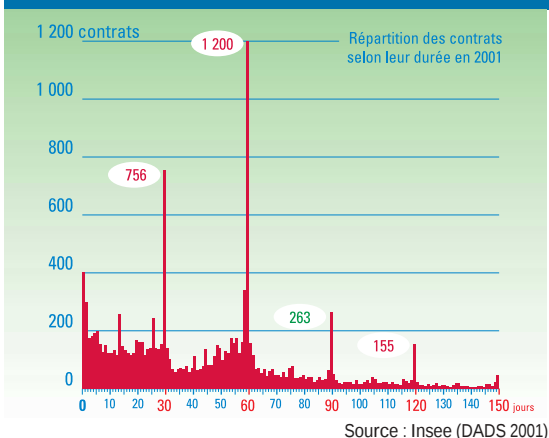
Dans les activités liées au tourisme, le nombre de contrats d'été est supérieur à 13 000. Leur durée moyenne s'établit à 45 jours. Les trois-quarts de ces contrats sont occupés pour des périodes inférieures à deux mois. Ils concernent majoritairement des jeunes, et plus souvent des femmes que des hommes.

Le nombre de contrats d'été atteint 13 107 en 2001, on en dénombrait 10 000 en 1995. 42 % des contrats sont conclus pour une durée d'un mois ou moins.

Seulement 1 210 contrats, soit 9 % sont conclus pour une durée supérieure à trois mois. Un peu plus de 360 avoisinent cinq mois, c'est la durée maximum d'un emploi d'été. Le premier

juillet est la grande date d'embauche des contrats d'été. La majorité des contrats de deux mois couvrent les mois de juillet et août.

1 200 contrats de 60 jours



Un contrat sur deux commence en juillet et un sur deux se termine en août

Répartition des contrats selon le mois de début et de fin du contrat en 2001

Début du contrat en	Nombre	Fin du contrat en ...				
		mai	juin	juillet	août	septembre
Mai	1 763	463	314	154	311	521
Juin	2 622	-	608	356	835	823
Juillet	6 314	-	-	1 560	3 793	961
Août	1 798	-	-	-	1 329	469
Septembre	610	-	-	-	-	610
Ensemble	13 107	463	922	2 070	6 268	3 384

Source : Insee (DADS 2001)

Plus d'emplois saisonniers que de permanents dans les restaurants pendant l'été

Répartition des contrats d'été selon les activités touristiques en 2001

	Nombre de contrats	Répartition (en %)	Nombre de salariés permanents
Restauration de type traditionnel	3 958	30,3	3 186
Hôtel et hôtel restaurant	1 919	14,6	2 710
Autres hébergements touristiques	1 878	14,3	317
Exploitation de terrain de camping	1 473	11,2	341
Restauration de type rapide	1 344	10,3	646
Boulangerie et boulangerie pâtisserie	631	4,8	2 401
Débit de boissons	459	3,5	340
Commerce de détail alimentaire et non alimentaire sur évents et marchés	311	2,4	337
Manège forain et parc d'attraction	255	1,9	757
Autres activités	879	6,7	2 408
Ensemble	13 107	100,0	13 443

Source : Insee (DADS 2001)

L'emploi estival est essentiellement présent dans des activités liées à la fréquentation touristique. En 2001, on enregistre 13 107 embauches pour répondre à la demande touristique. La présence de touristes entraîne un plus grand besoin de consommation, d'hébergement et de divertissement. L'emploi saisonnier est donc plus important dans les activités de restauration et d'hôtellerie. La restauration de type traditionnelle génère à elle seule 30 % des contrats. L'hôtellerie avec ou sans restauration en crée près de 15 %. Les autres hébergements touristiques de type villages de vacances, colonies de vacances ou maisons familiales emploient aussi de nombreux

saisonniers. La restauration rapide représente près de 10 % des contrats d'été. Dans une moindre mesure, les

boulangeries, boulangeries-pâtisseries et débits de boissons augmentent aussi leurs effectifs pour la saison.



En période touristique, autant de contrats saisonniers que d'emplois permanents

Les 13 107 embauches supplémentaires pendant la saison sont comparables aux 13 443 emplois salariés permanents dans les activités liées au tourisme. Le rapport est de 98 contrats pour 100 emplois permanents. Certaines activités embauchent massivement pendant la période d'été. Les villages de vacances et maisons familiales multiplient le nombre d'emplois par six, les terrains de camping par quatre, et la restauration rapide par deux.

De nombreux contrats saisonniers dans les hébergements

Nombre de contrats saisonniers pour 100 emplois permanents par activité en 2001

Autres hébergements touristiques (Centres et villages de vacances, maisons familiales)	592
Exploitation de terrain de camping	432
Restauration de type rapide	208
Transports fluviaux	175
Débit de boissons	135
Restauration de type traditionnel	124
Hôtel de préfecture	121
Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	120
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	103
Hôtel touristique sans restaurant	73
Hôtel avec restaurant	70
Commerce de détail non alimentaire sur éventaires et marchés	52
Activités thermales et de thalassothérapie	50
Commerce de détail de tabac	42
Gestion de patrimoine naturel	40
Gestion de patrimoine culturel	38
Commerce d'alimentation générale	36
Charcuterie	35
Manège forain et parc d'attraction	34
Pâtisserie	31
Commerce de viandes et de produits à base de viande	26
Boulangerie et boulangerie pâtisserie	26
Auberge de jeunesse et refuge	12
Ensemble	98

Source : Insee (DADS 2001)

Des contrats d'une durée moyenne de 45 jours

En 2001, près de 4 000 établissements sont dénombrés dans les activités touristiques. 70 % d'entre eux recrutent des salariés pendant la période estivale. Ces établissements recrutent, en moyenne, chacun 4,8 contrats en saison. Ce sont les centres de vacances qui recrutent en plus grand nombre par établissement. Cependant dans ces établissements, la durée des contrats, 38 jours, est inférieure à la moyenne, 45 jours. Selon les secteurs d'activité, la durée moyenne peut varier de 35 à 89 jours.

En moyenne, près de 5 contrats d'été par établissement

Nombre moyen et durée des contrats par établissement en 2001

	Nombre d'établissements recruteurs	Nombre moyen de contrats par établissement	Durée moyenne des contrats (en jours)
Autres hébergements touristiques (Centres et villages de vacances, maisons familiales)	116	16,2	38
Manège forain et parc d'attraction	17	15,0	56
Activités thermales et de thalassothérapie	7	10,3	36
Exploitation de terrain de camping	189	7,8	56
Gestion de patrimoine naturel	3	5,7	55
Hôtel avec restaurant	314	5,1	44
Restauration de type traditionnel	832	4,8	45
Restauration de type rapide	283	4,7	45
Débit de boissons	130	3,5	48
Charcuterie	59	3,2	35
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	87	3,1	48
Pâtisserie	28	2,9	41
Transports fluviaux	5	2,8	89
Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	18	2,7	51
Gestion de patrimoine culturel	25	2,7	45
Hôtel touristique sans restaurant	107	2,7	52
Hôtel de préfecture	7	2,4	43
Commerce de détail de tabac	9	2,3	55
Boulangerie et boulangerie pâtisserie	262	2,1	46
Commerce de viandes et de produits à base de viande	77	2,1	44

Source : Insee (DADS 2001)



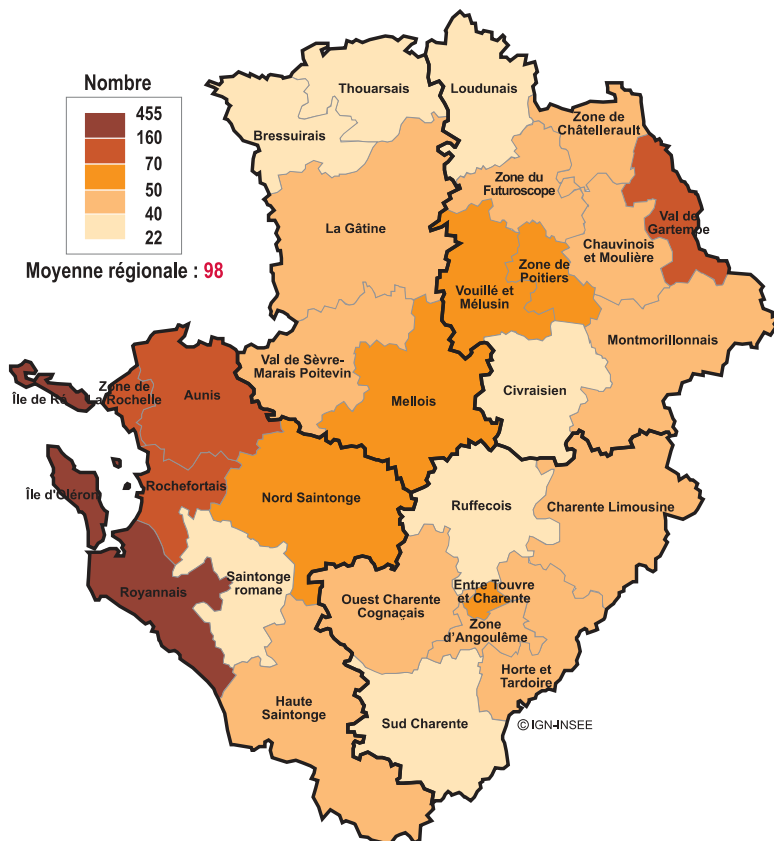
Les jobs d'été sur le littoral

71 % des contrats d'été sont localisés en Charente-Maritime, soit plus de 9 000 emplois saisonniers. Le littoral a entraîné l'implantation de nombreux hôtels, campings et divers centres d'hébergements. La fréquentation touristique y est forte. Les emplois dans le tourisme sont multipliés par trois dans l'île de Ré et en pays Royannais, voire par quatre dans l'île d'Oléron. Ces trois zones à elles seules génèrent près de la moitié des emplois d'été de la région.

En dehors du littoral, l'intérieur du département enregistre aussi de nombreuses embauches. Globalement, pour 100 emplois permanents en Charente-Maritime, on comptabilise 189 contrats. Dans la Vienne, où le nombre d'emplois permanents liés au tourisme, 4 000, est déjà relativement important, le recrutement saisonnier est moindre. Pour 100 permanents, 49 contrats sont conclus pendant la saison touristique. En Charente ce rapport est de 44, et de 41 en Deux-Sèvres.

Les contrats d'été sur les îles et le Royannais

Nombre de contrats d'été pour 100 emplois permanents



Une forte proportion de jeunes

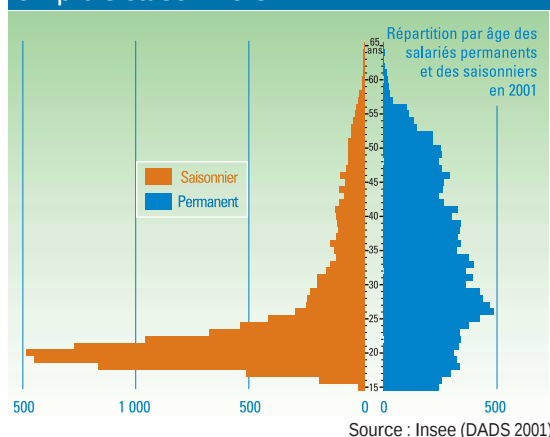
Les contrats de la période estivale se caractérisent par une forte proportion de jeunes. En 2001, 61 % des salariés concernés par ces contrats ont entre 18 et 25 ans. La part des 18-20 ans s'élève à 31 %. Par comparaison, les jeunes de 18 à 25 ans ne représentent

que 18,5 % des salariés permanents des activités touristiques. Dans l'emploi total, la part des 18-25 ans, est encore moins élevée, 12,2 %.

Les contrats saisonniers sont une opportunité pour de jeunes étudiants. Ils leur permettent d'acquérir une première expérience professionnelle,

de gagner un peu d'argent et d'occuper leurs congés. Pour des apprentis ou des stagiaires, ce travail vient en complément de leur formation. C'est aussi une occasion de trouver un emploi au moins partiel pour des personnes à la recherche d'un premier emploi.

Les jeunes de 18 à 25 ans occupent les emplois saisonniers





56 % des contrats sont des emplois féminins

Parmi les salariés sous contrat, 56 % sont des femmes. Ces salariés, hommes ou femmes, travaillent à 70 % dans la restauration et l'hôtellerie. Les femmes occupent des emplois liés au service ou à l'accueil. Les hommes assurent plutôt l'entretien des bâtiments et les emplois de cuisiniers. Les femmes sont aussi majoritaires à occuper les emplois permanents dans les activités touristiques. Les permanents, hommes ou femmes, travaillent aussi en majorité dans la restauration ou l'hôtellerie, mais dans des proportions moins importantes que les salariés sous contrat, 50 %.

Le plus souvent des jeunes femmes

Part des jeunes et des femmes dans l'emploi touristique en 2001

	Part des moins de 26 ans (en %)	Part des femmes (en %)
Emploi salarié total régional	12,2	44,0
Emploi touristique permanent	18,5	55,4
Emploi touristique d'été	60,7	56,5

Source : Insee (DADS 2001)

Des emplois de vendeur, serveur ou animateur

Dans les activités touristiques, la catégorie sociale la plus représentée est celle d'employé. Les employés représentent près de 70 % des salariés saisonniers et 50 % des salariés permanents. La grande majorité des saisonniers occupent des emplois de serveurs ou de commis dans les cafés et les restaurants. Ils sont aussi vendeurs sur les marchés et dans les commerces de détail d'alimentation.

La part des saisonniers de professions intermédiaires est équivalente à celle des salariés permanents, 11 %. Dans cette catégorie, les trois-quarts des saisonniers travaillent dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Ils sont animateurs culturels ou socio-éducatifs, animateurs sportifs ou moniteurs d'enfants.

Les salariés du tourisme sont essentiellement des employés

Répartition des salariés des activités touristiques selon la catégorie socioprofessionnelle en 2001 (en %)

	Salariés saisonniers	Salariés permanents
Employés	68,6	51,0
<i>dont personnels des services directs aux particuliers</i>	55,6	30,3
<i>employés de commerce</i>	8,4	14,4
Ouvriers	15,0	23,9
<i>dont ouvriers qualifiés de type artisanal</i>	11,3	15,2
Professions intermédiaires	11,0	10,9
<i>dont professions intermédiaires de la santé et du travail social</i>	8,3	0,9
Apprentis et stagiaires	3,3	7,0
Cadres et dirigeants salariés	2,1	7,2
<i>dont professions de l'information et du spectacle</i>	1,4	0,9
Ensemble	100,0	100,0

Source : Insee (DADS 2001)

Champ : les contrats de travail retenus sont ceux conclus sur la période estivale située entre le 1^{er} mai et le 30 septembre. Dans ce chapitre, par emploi touristique ou emploi lié au tourisme, on entend l'emploi dans les activités totalement ou fortement touristiques.

Voir la méthodologie pour connaître le contour des activités liées au tourisme.

Définition : un emploi permanent est un emploi occupé durant un an de manière continue.

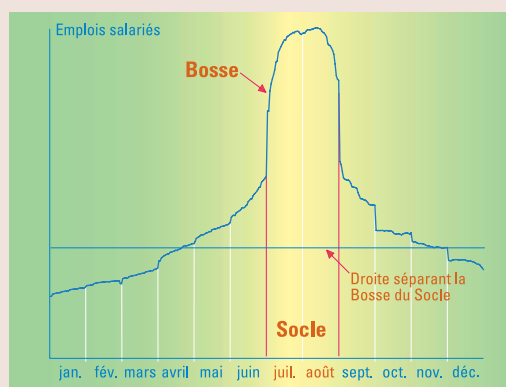
1-Principe de la méthode d'estimation de l'emploi lié au tourisme

La méthode pour estimer l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique combine trois facteurs :

- le degré de touristicité de la commune de lieu de travail ;
- le caractère plus ou moins touristique de l'activité, déterminé au niveau national ;
- l'étude des variations saisonnières de l'emploi dans les établissements.

Le tableau ci-dessous résume les règles de décision. Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) permettent de mesurer, au jour le jour, le nombre de postes déclarés dans chaque établissement, fournissant ainsi une mesure, certes imparfaite, de l'emploi salarié journalier. Ainsi, dans les régions estivales et disposant d'un littoral comme le Poitou-Charentes, on observe durant les mois d'été correspondant à la haute saison, une pointe d'emploi liée aux emplois saisonniers (haute saison). En fait, on appelle cette pointe une «bosse» car le phénomène des emplois saisonniers dure environ deux mois. On isole cette bosse des emplois permanents que l'on observe tout au long de l'année, été comme hiver, et que l'on appelle «socle». Une telle courbe, avec sa bosse et son socle, est calculée pour toutes les activités. Quand une activité est considérée comme totalement touristique (voir plus bas la définition), alors, tous les emplois sont

considérés comme liés à la fréquentation touristique (bosse et socle) quelle que soit la localisation de l'emploi, c'est-à-dire qu'il soit dans une commune touristique ou non (voir plus bas la définition). Pour les autres activités, on retient généralement la bosse quelle que soit la localisation de la commune. Le but est alors de déterminer la proportion d'emploi salarié faisant partie du socle que l'on considère comme liée à la fréquentation touristique.



	Communes très touristiques	Zones moyennement touristiques	autres zones
▲ Bosse □ Socle			
Activités totalement touristiques	▲	▲	▲
Activités fortement touristiques (y compris restaurants et hôtels-restaurants)	▲	▲	□
Activités moyennement touristiques	□	□	
Activités peu touristiques	□		
Activités particulières (hôpitaux, ...)	□		
Activités non touristiques			

■ Tous les emplois sont considérés comme liés à la fréquentation touristique
 ■ Une partie des emplois (de rien à tout selon les cas) est considérée comme touristique
 □ Aucun emploi n'est considéré comme touristique

Pour les secteurs 100 % touristiques, l'ensemble des emplois, de la bosse et du socle, est pris en compte. Pour les secteurs qui ne sont pas considérés comme totalement touristiques, c'est la combinaison du degré de touristicité de l'activité et du degré de touristicité de la commune (cf. définition page 39) où est localisé l'établissement employeur qui permet d'estimer ce qui est lié à la présence et à la consommation des touristes. En particulier, si l'activité est faiblement touristique, seuls les emplois supplémentaires observés pendant la saison (bosse) sont retenus comme emploi lié au tourisme.

Principe de la méthode d'estimation de l'emploi non salarié lié au tourisme

Comme pour les emplois salariés, l'estimation des emplois non salariés est basée sur le croisement de la touristicité des communes par le caractère plus ou moins touristique de l'activité.

La source utilisée est pour ces emplois, le recensement de la population de mars 1999, seule source statistique complète et détaillée (activité, localisation) sur ces emplois. La méthode utilisée

pour les emplois salariés a donc été utilisée pour les emplois non salariés ; en particulier pour les activités fortement touristiques exercées dans les zones moyennement touristiques, une partie seulement du socle a été comptabilisée.

Le recensement ayant eu lieu en mars, il ne comporte pas d'information sur les évolutions saisonnières de l'emploi non salarié. Cette saisonnalité est toutefois nettement moins marquée que l'emploi salarié. Une approche de ce phénomène a été effectuée en regardant dans le répertoire SIRENE® des entreprises, celles qui se déclaraient n'avoir qu'une activité saisonnière. Les entreprises retenues, sont celles qui avaient une activité au moins faiblement liée au tourisme et dont la catégorie juridique était soit une personne physique, soit une société. Pour les entreprises dont le chef est une personne physique (commerçant, artisan...), la probabilité est très forte que l'entreprise comporte au moins un emploi non salarié, pour les sociétés, la probabilité est plus faible.

Ces données ne sont qu'indicatives, puisque le caractère saisonnier de l'entreprise n'est pas toujours clairement déclaré par son chef.

La source DADS

Les données utilisées proviennent des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) qui sont une formalité administrative remplie par tous les établissements qui emploient des salariés. L'Insee utilise cette déclaration à des fins statistiques pour la connaissance de l'emploi.

Les DADS indiquent les principales caractéristiques de l'établissement employeur. Elles donnent également chaque année pour chaque salarié sa (ou ses) période de rémunération ainsi que ses conditions d'emploi : temps complet ou partiel, catégorie d'emploi, rémunération... L'emploi est donc connu chaque jour de l'année, ce qui permet de séparer, pour chaque activité, le socle d'emplois du supplément saisonnier ou bosse. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des organismes de l'État et des salariés de l'agriculture.

Touristicité des activités

Certaines activités sont manifestement du domaine du tourisme (hôtellerie, activités thermales....). En revanche, d'autres activités ne sont qu'en partie liées au tourisme (restauration, commerce de détail, transports). Les activités «totalement touristiques» sont celles qui n'existeraient pas s'il n'y avait pas de tourisme. Pour classer les autres activités, on teste l'adéquation de la saisonnalité de l'emploi dans l'activité à celle de la fréquentation touristique. Cette dernière est estimée à partir de trois activités témoins, l'activité hôtels avec restaurant, l'exploitation de terrains de camping et les hébergements touristiques autres qu'hôtels et campings.

Les activités pour lesquelles la comparaison a un sens sont classées selon leur degré de corrélation.

Au total, les activités sont classées en 5 catégories :

- TT : Totalement Touristique
- FT : Fortement Touristique
- MT : Moyennement Touristique
- PT : Peu Touristique
- NT : Non Touristique

Activités totalement touristiques TT

- 55.1C Hôtels de tourisme sans restaurant
- 55.1D Hôtels de préfecture
- 55.2A Auberges de jeunesse et refuges
- 55.2C Exploitation de terrains de camping
- 55.2E Autres hébergements touristiques
- 60.2C Téléphériques, remontées mécaniques
- 92.3F Manèges forains et parcs d'attraction
- 92.5C Gestion du patrimoine culturel
- 92.5E Gestion du patrimoine naturel
- 93.0K Activités thermales et de thalassothérapie

Activités fortement touristiques FT

- 55.1A Hôtels avec restaurant
- 55.3A Restauration de type traditionnel
- 55.3B Restauration de type rapide
- 55.4B Débits de boisson
- 15.1F Charcuterie
- 15.8C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
- 15.8D Pâtisserie
- 52.1B Commerce d'alimentation générale
- 52.2C Commerce de détail de viandes et produits à base de viande
- 52.2G Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie
- 52.2L Commerce de détail de tabac
- 52.6D Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
- 52.6E Commerce de détail non alimentaire sur éventaires et marchés
- 61.2Z Transports fluviaux
- 92.7A Jeux de hasard et d'argent

Activités moyennement touristiques MT

- 15.8A Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
- 15.8K Chocolaterie, confiserie
- 52.1D Supermarchés
- 52.1C Supérettes
- 52.1F Hypermarchés
- 50.5Z Commerce de détail de carburants

- 52.2A Commerce de détail de fruits et légumes
- 52.2E Commerce de détail de poissons et crustacés
- 52.3A Commerce de détail de produits pharmaceutiques
- 52.4C Commerce de détail d'habillement
- 52.4E Commerce de détail de la chaussure
- 52.4R Commerce de détail de livres, journaux et papeterie
- 52.4T Commerce de détail d'optique et de photographie
- 52.4W Commerce de détail d'articles de sport et de loisir
- 52.4Z Commerce de détail divers en magasin spécialisé
- 55.4A Cafés - Tabacs
- 61.1B Transports côtiers
- 62.2Z Transports aériens non réguliers
- 63.3Z Agences de voyage
- 65.1C Banques
- 65.1D Banques mutualistes
- 65.1E Caisses d'épargne
- 70.2A Location de logements
- 71.4A Location de linge
- 71.4B Location d'autres biens personnels et domestiques
- 74.8J Organisation de foires et salons
- 90.0B Enlèvement et traitement des ordures ménagères
- 92.3H Bals et discothèques
- 92.6A Gestion d'installations sportives
- 92.6C Autres activités sportives
- 92.7C Autres activités récréatives
- 93.0B Blanchisserie-teinturerie de détail
- 93.0D Coiffure

Activités peu touristiques PT

- 15.8B Cuisson de produits de boulangerie
- 36.6A Bijouterie fantaisie
- 51.3A Commerce de gros de fruits et légumes
- 51.3J Commerce de gros de boissons
- 51.3S Commerce de gros de poissons et crustacés
- 51.4C Commerce de gros d'habillement
- 51.4D Commerce de gros de la chaussure
- 52.1J Autre commerce de détail en magasin non spécialisé
- 52.2J Commerce de détail de boissons
- 52.2N Commerce de détail de produits laitiers
- 52.2P Commerces de détail alimentaires spécialisés divers
- 52.4F Commerce de détail de maroquinerie
- 52.5Z Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
- 52.7A Réparation de chaussures et articles en cuir
- 55.5D Traiteurs, organisation de réceptions
- 60.2A Transports urbains de voyageurs
- 60.2B Transports routiers réguliers de voyageurs
- 60.2G Autres transports routiers de voyageurs
- 62.1Z Transports aériens réguliers
- 63.2A Gestion d'infrastructures et transports terrestres
- 63.2C Services portuaires
- 63.2E Services aéroportuaires
- 70.3A Agences immobilières
- 70.3C Administration d'immeubles résidentiels
- 71.1Z Location de véhicules automobiles
- 74.7Z Activités de nettoyage
- 74.8A Studios et autres activités photographiques
- 74.8B Laboratoires techniques de développement et de tirage
- 85.1K Laboratoire d'analyses médicales
- 92.1J Projection de films
- 92.3D Gestion de salles de spectacles
- 92.3J Autres spectacles

Touristicité des communes

En raison du caractère très différent du tourisme dans les agglomérations urbaines et dans les zones rurales, le calcul de la touristicité se fait différemment selon la nature urbaine ou rurale de la commune.

Dans les deux cas, les principaux critères utilisés sont la capacité d'hébergement de la commune (hôtels, résidences secondaires), l'emploi dans les principales activités liées au tourisme et la saisonnalité de l'emploi. Pour ce dernier critère, sont considérés comme saisonniers, les établissements dont l'emploi journalier moyen de juillet, d'août ou de septembre est supérieur strictement à l'emploi journalier moyen des neuf autres mois. Cela correspond aux établissements ayant une courbe journalière d'emploi à une «bosse» en été.

La méthode établit une touristicité pour chacune des communes avec trois niveaux de touristicité : **communes très touristiques**, **communes moyennement touristiques** et **communes peu touristiques**.

Calcul de la touristicité des villes

Les agglomérations (ou «unités urbaines» ou villes) de plus de 5 000 habitants de la région sont classées selon trois critères, la capacité d'hébergement (hôtellerie et résidences secondaires) rapportée à la population, puis la saisonnalité de l'emploi dans les hôtels (d'été ou d'hiver), enfin l'emploi dans la restauration rapporté à la population.

Toutes les communes d'une même unité urbaine se voient attribuer l'indice de touristicité de l'agglomération. Toutefois, deux exceptions ont été faites : les communes de Châtellillon et de Chasseneuil-du-Poitou ont été classées en communes très touristiques.

Calcul de la touristicité des communes rurales ou unités urbaines de moins de 5 000 habitants

Les critères utilisés sont :

- la capacité d'hébergement en hôtels, résidences secondaires, campings... rapportée à la population ;
- la proportion d'établissements ayant un profil d'emploi saisonnier ;
- la moyenne de l'intensité mensuelle de la fréquentation touristique déclarée par les communes lors de l'enquête Inventaire communal de 1998.

